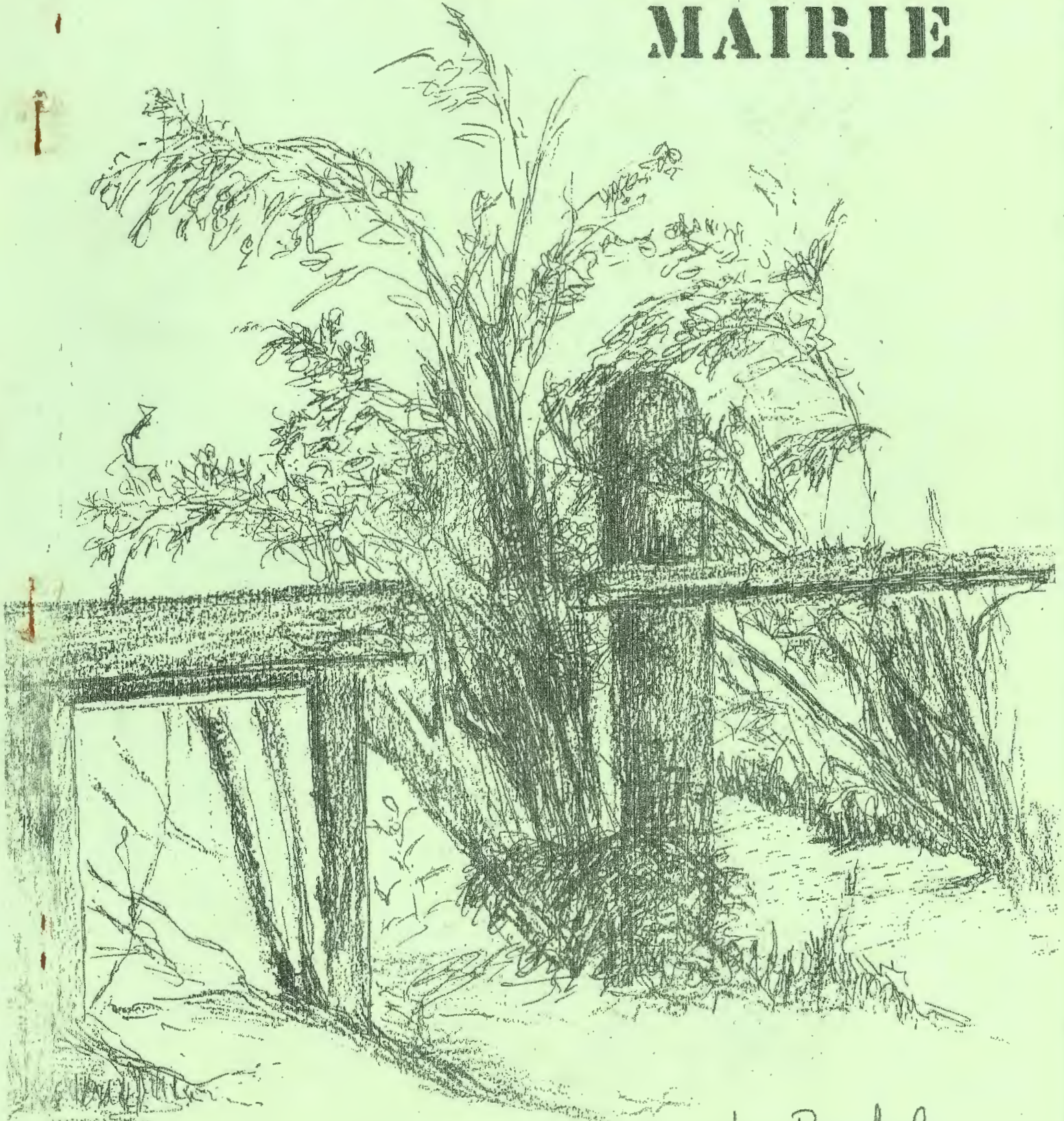
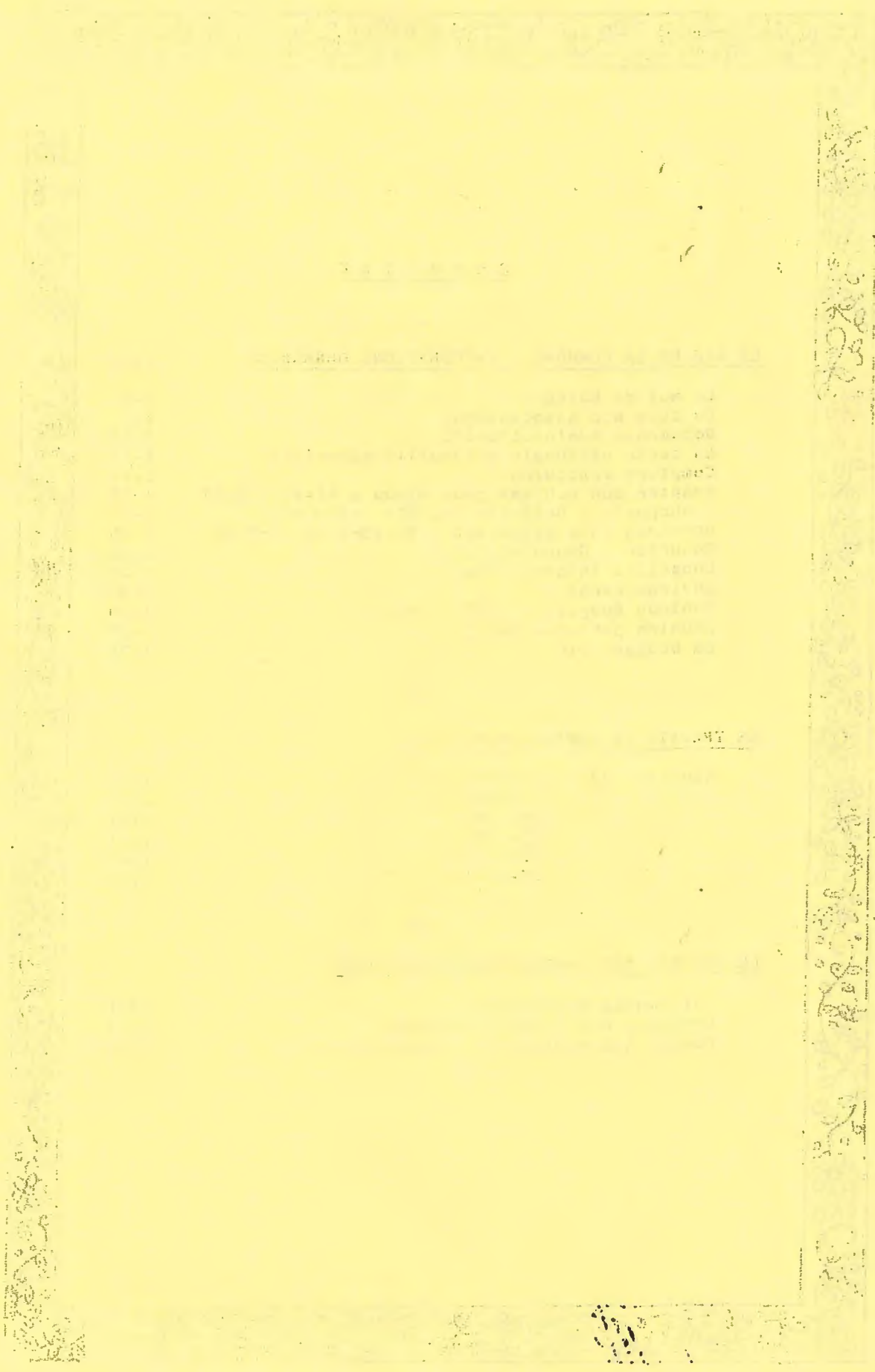


CHUZELLES INFORMATIONS MAIRIE



La Bachole



THE HISTORY OF THE

REIGN OF

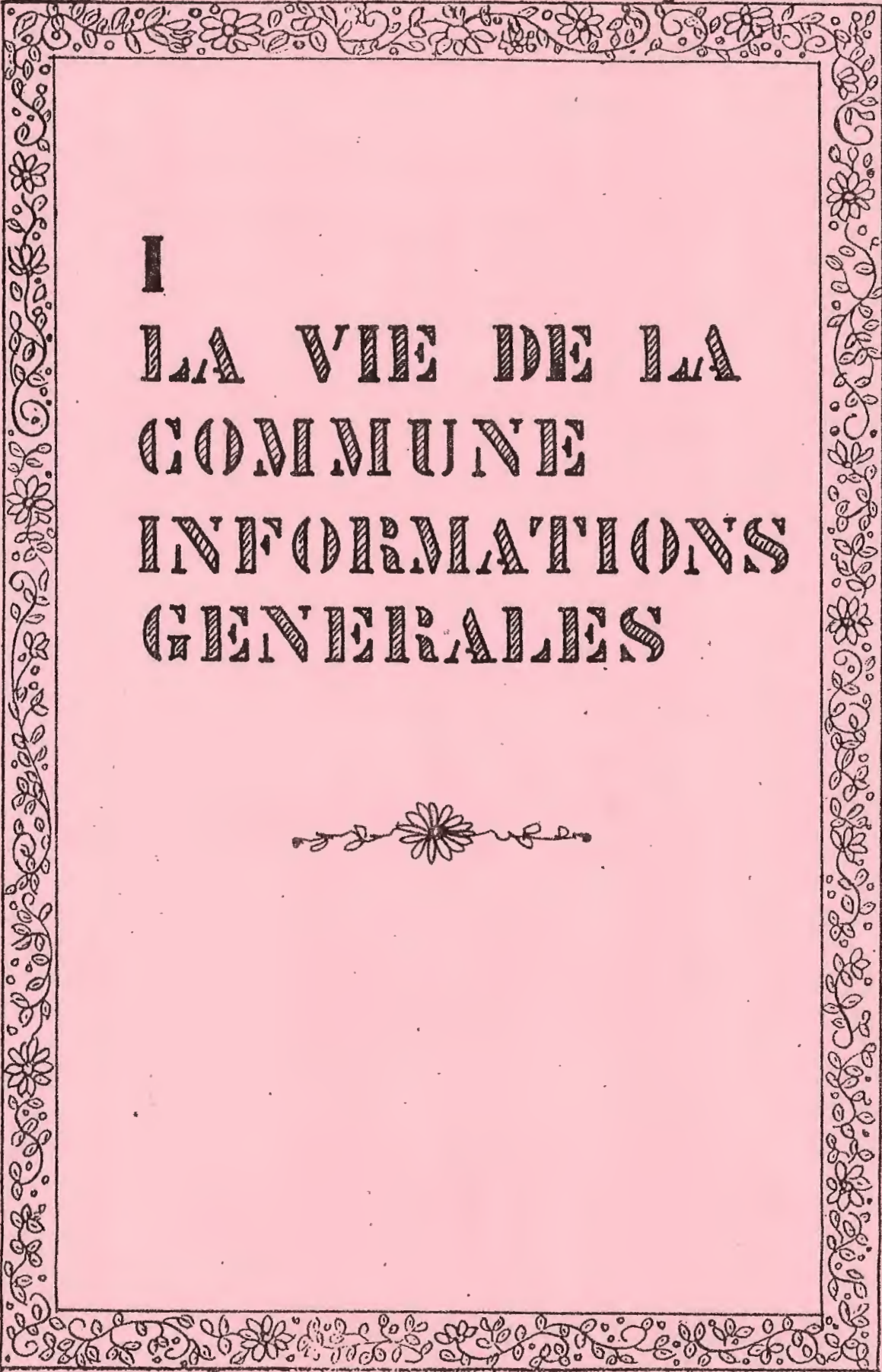
CHARLES THE FIRST

IN WHICH IS CONTAINED
A FULL AND COMPLETE HISTORY
OF HIS REIGN
FROM HIS CORONATION
UNTIL HIS DEATH
BY
HENRY BURNET

IN TWO VOLUMES

THE SECOND VOLUME

FROM HIS DEPARTURE
FROM FRANCE
UNTIL HIS DEATH



I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES





LE MOT DU MAIRE

Le 15 juin, vous étiez conviés à une réunion d'information. Cinq sujets importants étaient à l'ordre du jour.

BILAN FINANCIER des 5 dernières années. Malgré l'augmentation importante de certains chapitres, le budget fonctionnement est resté stable.

On peut remarquer que l'augmentation des frais de personnel est due :

- à l'embauche du garde,
 - aux heures de ménage supplémentaires d'une ASEM suite à l'ouverture de la 3^e classe maternelle, (l'ouverture de la 5^e classe primaire a entraîné à son tour l'augmentation des heures de ménage),
 - l'embauche d'un agent de bureau à mi-temps,
- et tout récemment, le transfert du personnel "cantine".

Le contingent d'aide sociale versé au département a augmenté de 60 % et les charges intercommunales de 68%. Il faut bien noter que malgré tout, la dette par habitant a nettement baissé puisqu'elle est passée de 1 155 F à 775 F. Etant donné les emprunts contractés en 1993 pour l'aménagement de la RD 123 A et la cour de l'école primaire, nous avons eu quelques difficultés comme la plupart des communes pour boucler le budget primitif 1994.

Une augmentation du taux de la taxe d'habitation a dû être votée : elle passe de 9,25 % à 10,18 % ce qui permettra d'effectuer les travaux nécessaires à l'ouverture de la 6^e classe primaire et l'aménagement de sanitaires pour le centre aéré imposé par "Jeunesse et sports".

LOGEMENTS : une première tranche de 5 logements est programmée pour fin 1994 sur 15 initialement prévus : 3 T3 et 2 T4 avec garage et espace pelouse sur le terrain communal.

L'OPAC de VIENNE est maître d'oeuvre. La commune lui cède le terrain. Une voie d'accès de 8 m, propriété de la commune est prévue pour desservir les riverains au sud.

Les inscriptions pour les logements sont à faire en Mairie. La commission du C.C.A.S. établira les priorités qui sont définies pour ce type de logement et qui seront soumises à l'OPAC pour acceptation.

BOULANGERIE : le dossier suit son cours entre les intéressés Mme et Mr MORAND et le constructeur. Il appartiendra à la commune de prendre en charge, en temps utile, l'électrification, l'aménagement des parkings et du carrefour ainsi que le déplacement du Monument aux Morts.

P.O.S. : l'enquête publique est reportée au mois de septembre, la réponse de la préfecture en matière de contrôle de légalité n'étant pas parvenue à ce jour.

DECHETS ULTIMES : de mois en mois, la SEMEDIRRA renvoie les réunions prévues. Tout dernièrement, une nouvelle lettre annonçait qu'un Cabinet avait été désigné pour une contre-expertise sur les secteurs retenus par la SEMEDIRRA mais il semble que le choix soit reporté à plus longue échéance. Nous continuerons à nous opposer à tout dépôt.

Avec les beaux jours, chacun profite de la fraîcheur pour organiser des fêtes, des anniversaires ou autres rencontres qui se terminent tard dans la nuit. Mais il convient de respecter le repos de ses voisins et surtout de les informer à l'avance pour éviter tout malentendu.

A plusieurs reprises cette année, des dégradations ont eu lieu dans les bâtiments communaux. A noter que toutes ces dégradations ont coûté cher à la commune donc aux administrés. Dorénavant, les factures de réparation de ces actes de vandalisme seront à la charge de leurs auteurs.

Je terminerai en vous souhaitant de passer d'agréables vacances. Soyez prudents !

ERRATUM : à la page I. 25 - horaire gare d'Estressin,
il faut lire :
service du 29 mai 94 au 24 septembre 94

ASSOCIATION - AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Qu'est-ce-qu'une travailleuse familiale ?

La sélection s'opère au sein de chaque Fédération Départementale, ensuite un préstage d'environ un mois a lieu, puis la formation débute; elle comporte:

- la théorie (enseignement, approche psychologie ...)
- la pratique (stage en hôpital-maternité- ; stage en associations; stage en centres pour enfants handicapés ...)

La stagiaire-travailleuse familiale effectue alors une année dite " probatoire " au sein d'une association ADMR qui au terme de cette période consignera les points essentiels, concernant la stagiaire employée , dans un rapport écrit.

C'est alors au terme de ce parcours que sera délivré le diplôme de Travailleuse Familiale délivré par la DASS.

Il est à noter que la Travailleuse Familiale, tout au long de sa carrière professionnelle, effectue de façon permanente une formation continue afin de réactualiser ses connaissances.

Dans quelles conditions intervient une Travailleuse Familiale ?

L'intervention d'une Travailleuse Familiale consiste essentiellement à seconder la mère de famille ou le père de famille ayant des enfants à charge.

Les causes peuvent être multiples:

- grossesse difficile
- naissance d'un enfant
- maladie
- hospitalisation d'un membre de la famille (enfant, parent)
- surcharge passagère de la famille

Suivant les besoins de la famille les interventions peuvent être de courte ou de longue durée.

La Travailleuse Familiale : des tâches ménagères à l'écoute attentive.

Le rôle de la Travailleuse Familiale passe par les simples tâches ménagères (s'occuper des enfants, toilettes, devoirs, jeux, accompagnement à l'école, faire les courses...) mais aussi être à l'écoute de la famille qu'elle aide.

La famille qui le souhaite sait qu'elle peut trouver chez la Travailleuse Familiale écoute et réconfort dans les moments difficiles , qu'elle pourra en parler en toute discrétion et confidentialité; c'est un aspect important du rôle d'une Travailleuse Familiale.

Présidente : Mme BERETTA Villette de Vienne T 74 57 04 16

Responsables Chuzelles : Mme LAMURE T 74 57 92 83
Mme BUTHION T 74 57 91 79

H A R M O N I E D E S E Y S S U E L

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES :

- LE 9 AVRIL : L'HARMONIE se produisait à l'Eglise de CHUZELLES, avec pour invité le Groupe FLUTISSIMO de LYON. De nombreux représentants de la municipalité de CHUZELLES assistaient à ce concert qui s'est terminé par le traditionnel pot de l'amitié au Mille Club.

- LE 24 AVRIL : L'HARMONIE organisait son THE DANSANT à SEYSSUEL. Prévu à l'origine le 20 Mars, le THE DANSANT a été reporté au 24 Avril pour cause d'élections cantonales. Quelques fidèles ont affronté la pluie pour y assister, cependant la salle des fêtes n'a pas connu l'affluence des grands jours. La programmation tardive de cette manifestation et le manque de publicité ont largement contribué à cet état de fait.

- LE 11 MAI : L'HARMONIE donnait son concert annuel à la Salle des Fêtes de SEYSSUEL. Au cours de cette soirée, les spectateurs ont pu applaudir outre l'HARMONIE et la CHORALE DE CHUZELLES, le tout jeune "5 à 7 BAND". Cet orchestre de JAZZ, parrainé par l'HARMONIE, réunit des musiciens issus pour la plupart de SEYSSUEL, CHUZELLES et VIENNE. Les répétitions ont lieu chaque samedi de "5 à 7", sous la direction de Cédric CROUZET. Si l'on en juge par le succès de leur prestation, et le plaisir qu'ils ont à jouer, on ne peut que présager une longue et belle carrière.

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

- LES 16/17 et 18 JUIN : L'HARMONIE collectera des victuailles, tout en animant le village, pour vous offrir Samedi soir le traditionnel repas dansant avec Orchestre sur la place de SEYSSUEL.
- LE 21 JUIN : Jour de la Fête de la Musique, l'HARMONIE se produira avec l'UNION MUSICALE de VIENNE, Place du Palais, pour un concert exceptionnel organisé par VIENNE ACTION CULTURELLE. Ce concert est d'importance puisqu'il s'agira, pour nos deux formations, d'accompagner le Quintet Impromptu (composé de 5 musiciens professionnels) dans l'interprétation d'oeuvres spécialement écrites pour l'occasion.
- LE 25 JUIN : Concert au JARDIN DE VILLE à VIENNE.

Enfin le 9 Juillet, L'HARMONIE clôturera sa saison en beauté en accompagnant à l'Autel deux de ses musiciens Vincent FERRIER (actuel directeur) et Sophie-Agnès BELLAND.



C E N T R E D E S 1 0 0 0 L O I S I R S
D E C H U Z E L L E S

Cette Association a été créée en 1989 (selon la loi de 1901). Elle est habilitée et agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et soumise au contrôle de la PMI de Vienne pour les enfants de 4 à 6 ans.

La gestion et les décisions dépendent de la Présidente aidée par le Bureau. Le Centre de Loisirs est dirigé par une Directrice diplômée B.A.F.D. qui encadre une équipe d'animatrices et animateurs diplômés B.A.F.A., en accord avec le Bureau et la Présidente. Il accueille les enfants de 4 à 12 ans et de 12 à 17 ans des Communes environnantes.

P E R M A N E N C E S

Au Mille Club (petite salle du bas) tous les mardis et jeudis
de 15 h à 18 h 30

 74 57 92 09

I N S C R I P T I O N S

- . être en possession de la Carte d'Adhérent de l'Association (35f, dégressif à partir du second enfant
- . se munir de la carte d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales et de vos bons vacances qui sont valables pour toutes les vacances scolaires (et seulement pour Juillet hors département Isère).
- . nous n'acceptons pas les inscriptions par téléphone et elles ne seront prise en compte qu'au moment du règlement.
- . afin d'assurer une gestion saine et équilibrée et pour des raisons évidentes d'organisation (achat des provisions, préparation des repas, embauche de personnel qualifié et diplômé en nombre suffisant, nous vous demandons d'inscrire vos enfants avant le début du fonctionnement du Centre de Loisirs.

T A R I F S

ALLOCATAIRES

- 85 f la journée complète - 25 f la demi-journée
- 95 f sortie journée complète

NON ALLOCATAIRES

- 100 f la journée complète - 33 f la demi-journée
- 110 f sortie journée complète

Nous précisons que la différence de prix allocataires-non allocataires s'explique par le fait que nous touchons une prestation de service de la CAF (environ 15 f) pour chaque journée de présence d'enfant allocataire.

En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un certificat médical et nous déduirons une participation de 20 f pour le repas en cas de journée complète et de 5 f pour le goûter en demi-journée.

H O R A I R E S

ACCUEIL DES ENFANTS : Journées complètes : 7h30 à 9 h Repas vers 12 h
Après-midi : 13 h30 à 14h.

DEPART DES ENFANTS : 17h 30 à 18 h

En cas de retard des parents ,un supplément sera facturé à partir de 18 h

Les horaires peuvent changer lors de sorties exceptionnelles.

Le Centre fonctionne durant les petites vacances scolaires, en Juillet et fin Août.

Le Centre aéré, c'est pour l'année 1993, 248 enfants, 1977 jours de présence 2 700 repas servis (enfants et animatrices).

Cette Association est dirigée par des BENEVOLES

JEUX D'ENFANTS



CLUB DES ANCIENS DE CHUZELLES

LE TRAIT D'UNION

L'Association fondée et dénommée : Club des Anciens de Chuzelles " Le Trait d'Union" a pour but d'assurer aux personnes âgées et retraitées de la Commune, le moyen de se rencontrer, d'organiser leur vie, afin de leur procurer détente, loisirs et toute aide dont elles pourraient avoir besoin .

L'Association est affiliée à l'Office Général des personnes âgées de l'Isère à qui elle demande conseils et aide technique.

Ces termes officiels ne peuvent à eux seuls exprimer la bonne entente qui règne au sein du Club.

En revanche, celui-ci en dehors des réunions hebdomadaires, organise à l'intention de ses adhérents quelques sorties en car et leur offre un repas traditionnel tous les ans.

Il ne faudrait pas, comme certains esprits chagrins pourraient le penser, croire que ces réunions et ces voyages ne sont prétexte qu'à joyeuses beuveries et sempiternelles parties de cartes.

Le plaisir de se retrouver entre amis importe plus que tout et le Club a toujours une pensée émue pour ses disparus et ses malades.

Au moment où le monde parle partout de solidarité, chez les Anciens, la solidarité n'est pas un vain mot.

Le Secrétaire,

L'ESS JUDO DE VILLETTE DE VIENNE - CHUZELLES -

LUZINAY ET SERPAIZE

termine sa saison. A la rentrée, les cours reprendront à partir du 19 SEPTEMBRE 1994.

Nous repréciserons les jours et les horaires début septembre.

Pour tous renseignements contacter :
Mme CASTRO M. Hélène Tél : 74.57.09.20
Mr ROCCA Rodolphe Tél : 74.57.09.74

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CHUZELLES

Depuis 7 ans déjà, la bibliothèque municipale vous accueille dans le préfabriqué près du Mille Club, les Mercredis de 10 h à 11 h 30 et les Vendredis de 16 h 30 à 18 h 45.

Pour petits et grands, elle offre un choix de plus de 3000 titres d'albums d'enfants, de romans jeunes et adultes, de bandes dessinées et de documentaires.

Pour cet été, nous vous proposons parmi nos derniers achats :

- Rue de la Soie - Régine Desforges
- Disparue dans la nuit - Yann Queffelec
- La nuit de Calama - Claude Michelet
- Omar, la construction d'un coupable - Jean Marie Rouart
- Le voile noir - Anny Duperey

Nos tarifs pour la rentrée prochaine :

- 60 f par famille
- 40 f Adulte
- 10 f jeune jusqu'à 16 ans et gratuit pour les enfants scolarisés à Chuzelles.

Les abonnements vont de Septembre à Septembre mais peuvent être pris dès le mois de Juillet.

ATTENTION NOS HORAIRES D'ETE CHANGENT : MERCREDI 18 h à 20 h seulement

L'équipe de bénévoles sera heureuse de vous accueillir et vous souhaite de bonnes vacances et ... bonne lecture !

Gardons la forme, au **Mille-Club de CHUZELLES**

Yaka y aller.

Modern'jazz, barre ou sol

Novices et vétérans

Assouplissement, abdominaux

Soirée de 19 h 45 à 20 h 45 le mardi

Toutes et tous à partir de 18 ans.

Inscription et reprise des cours le 20 septembre 1994.

Qualité des cours

Utile au physique et au moral.

En matinée de 8 h 45 à 9 h 45 le mardi.

Venez nager à la piscine de **VILLETTE de VIENNE.**

Ondines gracieuses et ondins

Longueurs de bassin à volonté.

Optimisme de rigueur.

Natation de 19 h 30 à 20 h 10 le lundi.

Trésorière Suzanne ROUSSET (tél. 74 57 91 06)

Animation gym Claude BICHON.

Information auprès de ces personnes

Responsable Danièle THOMANN (tél. 74 57 92 81)

Ecrivain-secrétaire Christianne REGAL (tél. 74 57 06 20)

C H U Z E L L O I S E

**football
club**



chuzelles - serpaize

Club N° 1293

Siège :

MAIRIE

38200 CHUZELLES

La Saison 1993/1994 se termine pour les "Footeux" du F.C.C.S. avec comme chaque année des satisfactions et des désillusions chez les canaris.

Notre première **satisfaction** est d'avoir fait jouer cette année encore prêt de 150 jeunes et moins jeunes, garçons et filles.

A noter le **bon parcours** de toutes nos équipes **débutants, poussins et pupilles** qui terminent respectivement dans le **premier quart** du tableau de leur championnat.

En ce qui concerne les **cadets** et les **minimes** qui jouaient en entente avec des clubs voisins, l'amalgame fut plus difficile, et terminent chacun dans le **troisième quart** de leur poule de 12.

Les **vétérans** quant à eux, fidèles à la tradition, se situent au **milieu** du classement. Il est vrai que l'objectif n'est pas tout à fait le même: retrouvailles, souvenirs, et troisième mi-temps.

Nos **séniors** cette année ont tout raté et vont être relégués en **3ème série**, malgré les énormes efforts effectués par Serge Ruiz leur coach.

Rien, ni la tête, ni les jambes n'étaient au football ! A leur décharge bons nombres d'anciens et vieux routiers des terrains s'étaient retirés, ensuite sept d'entre-eux partirent à l'armée, ce qui désorganisa fortement le groupe. Et en dernier lieu l'**absence** de plus en plus importante des habitants des villages (Chuzelles ou Serpaize) pour venir **supporter** nos joueurs.

Croyez-bien, Chuzellois ou Serpaizans, contrairement aux idées reçues, à 18/20 ans voir 24 ans les jeunes **aiment voir** voisins et amis sur le bord de touche ; et cette année ceux-ci étaient rares, ce qui n'est pas le cas dans d'autres villages !

Pour terminer parlons des **filles** qui furent cette saison une **satisfaction pour nos couleurs** ; elles accédèrent avec panache à la 1ère Série où elles firent mieux que se défendre, restant même durant le premier tiers du championnat en tête du championnat et puis, avec l'erosion d'un petit effectif, perdirent peu à peu pieds pour terminer dans la **seconde moitié** de leur groupe.

Félicitations toutes particulières à ces jeunes filles et à leurs dirigeants.

Le F.C.C.S. est toujours à la recherche de joueurs et de dirigeants toutes catégories.

Pour toute candidature, vous pouvez contacter : Pierre. Le Borgn' - tél. 74.57.96.34

ou Christian. Maleysson - tél. 74.57.02.56

Vision du FCCS sur l'avenir

Demain les petits clubs auront de plus en plus de difficulté à survivre et à faire face aux moyennes et grosses cylindrées, de notre région, toujours avides de recrutement et ceci par tous les moyens.

Pour cela le F.C.C.S. crie haut et fort : CLUB DE LA VALLEE DE LA SEVENNE

Rassemblez-vous sous une même bannière afin de garder nos jeunes et qui sait créez un club qui, demain, sera envié de tous :

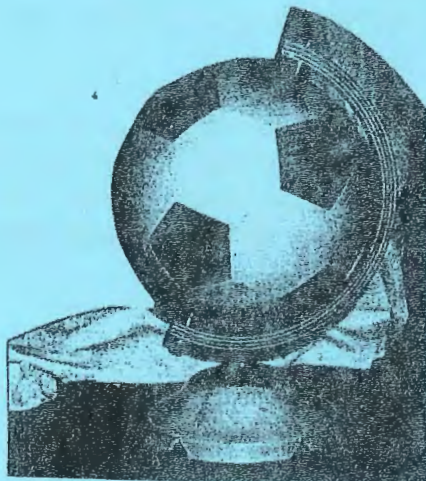
- * les infrastructures sont là
- * les moyens techniques sont là
- * le potentiel joueurs est là
- * les dirigeants sont là
- * les mairies seront là aussi
- * les sponsors existent
- * l'argent : nerf de la guerre , nous le trouverons ensemble

que chacun fasse passer le message avant que nos stades ne deviennent désert.

Et pour clore ces quelques lignes, le Football Club Chuzelles/Serpaize vous souhaite de bonne vacances et espère vous retrouver la saison prochaine sur le bord des terrains.

Rendez-vous de rentrée 1994/1995

- * 17 Septembre **Tournoi Régional Vétérans**
- * 18 Septembre **Tournois Régional des moins de 13 ans -
Challenge Nicolas**



Le Président
P. Le Borgn'



Comment obtenir les documents suivants ?

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COÛTS	OBSERVATIONS
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom, prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de naissance de Français nés à l'étranger	Ministère des Relations Extérieures, Service Central de l'Etat Civil, B.P. 1056, 44035 Nantes Cedex	Envoyer une lettre avec indication de date de naissance, nom et prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée pour réponse
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, vos nom et prénoms	Gratuit	Id°
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou Mairie du domicile au moment du décès	Date de décès, nom, prénoms, lieu du décès	Gratuit	Id°
Fiche individuelle d'Etat Civil	Toutes mairies	Carte d'identité ou livret de famille ou extrait de naissance de moins de 3 mois	Gratuit	
Fiche individuelle d'Etat Civil et de nationalité française	Toutes mairies	Carte d'identité obligatoire et livret de famille	Gratuit	
Fiche familiale d'Etat Civil	Toutes mairies	Livret de famille obligatoire	Gratuit	
Fiche familiale d'Etat Civil et de nationalité française	Toutes mairies	Livret de famille et cartes d'identités obligatoires	Gratuit	
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Justification du domicile (quittance de loyer ou E.D.F.). Carte nationale d'identité française	Gratuit	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste. Nationalité française
Certificat d'autorisation de sortie du territoire délivré aux mineurs de nationalité française	Mairie du domicile	Livret de famille et carte nationale d'identité de l'enfant. Pour les personnes divorcées : Jugement du Tribunal de Grande Instance confiant la garde des enfants soit à la mère, soit au père	Gratuit	Demande à faire par le représentant légal
Copie conforme	Mairie du domicile	Présentation de l'original	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	En cas de perte : fournir un certificat de perte (commissariat). Fournir l'Etat Civil des conjoints et des enfants. - Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata	Gratuit	
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille	Gratuit	Présence de l'intéressé obligatoire
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	2 photos d'identité, timbre fiscal, livret de famille ou fiche individuelle d'Etat Civil. Pour les célibataires extrait de naissance. 1 ^{er} demande acte de naissance. Justification de domicile	Timbre fiscal à 150 F	
Passeport	Mairie du domicile	Carte d'identité : 2 photos, extrait de naissance ou livret de famille. Justificatif de domicile.	Timbre fiscal à 350 F	
Casier judiciaire	Casier judiciaire national 107, rue du Landreau 44079 Nantes Cedex	Courrier + fiche individuelle d'Etat Civil.		Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille. Acte de naissance	Gratuit	
Achat voiture d'occasion	Sous-Préfecture de Vienne pour état des documents. Mairie pour remise des formulaires	Dans les 15 jours de l'achat, pièce d'identité, attestation de domicile du propriétaire du véhicule et pièces remises par le vendeur (certificat de vente, carte grise barrée, vignette, attestation d'inscription de non gage)	Prix de la taxe carte grise à la Sous-Préfecture	

la carte nationale

d'identité

sécurisée

à quoi ressemble

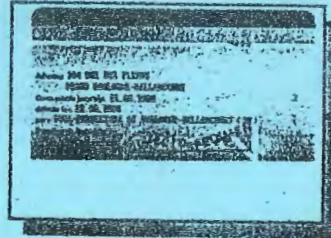
la carte nationale d'identité sécurisée ?

nouveautés



■ Taille et matière : d'un format de 105 mm x 74 mm, elle est composée d'un papier filigrané laminé entre plusieurs couches de plastique.

■ Ce qui s'ajoute : l'indication du sexe.



■ Ce qui disparaît : les signes particuliers.

■ Technologie : lecture optique de certaines mentions par les services de police ou de gendarmerie.

pourquoi une nouvelle

carte nationale d'identité ?

bon à savoir

■ Quelles améliorations ?

Elle est plus sûre, moderne et résistante grâce à de nouveaux procédés de fabrication et de gestion informatisés.

Elle permet de déjouer les fraudes. Elle facilite et rend fiables les contrôles des services de police et de gendarmerie.

Elle s'apparente à celles déjà délivrées par certains pays voisins.

■ Quelles contreparties ?

Pour l'administration : les circuits de fabrication, les modes d'enregistrement et de gestion deviennent plus complexes.

Pour le demandeur : accroissement des délais de délivrance malgré les mesures prises pour accélérer les temps d'acheminement et de fabrication de la carte d'identité. Etre présent lors du dépôt de son dossier.

■ Qui est concerné ?

Les Français qui font une première demande de carte d'identité et ceux dont la carte arrive à expiration.

■ Quand et où ?

Une expérience a lieu avec succès dans le département des Hauts-de-Seine (92), depuis avril 1988.

Trois autres départements délivrent la carte nationale d'identité depuis le dernier trimestre 1993 : Essonne, Moselle, Mayenne.

En 1994, trente neuf départements supplémentaires sont concernés.

Au premier semestre, par ordre alphabétique, de fin mai à fin juin : Ariège, Aveyron, Drôme, Gers, Haute-Savoie, Isère, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Sarthe, Vosges.

Au second semestre, par ordre alphabétique, de septembre à décembre : Ain, Ardèche, Aude, Cher, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Rhône, Savoie, Seine-et-Maine, Seine-Saint-Denis, Tam, Tam-et-Garonne, Val-de-Maine, Val d'Oise, Vendée, Yvelines.



AUCUNE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE NE SERA PRISE EN URGENCE. IL VOUS SERA PROPOSE L'ETABLISSEMENT D'UN PASSEPORT : TIMBRE FISCAL à 350 F.

■ Comment?

• Le dépôt de la demande

Dans les départements concernés en 1994, les demandes de cartes d'identité sont recueillies, comme aujourd'hui, par les mairies en général et parfois les commissariats de police, les préfetures et les sous-préfetures (une liste détaillée est établie pour chaque département).

attention

Le demandeur doit être présent lors du dépôt, notamment pour le relevé de son empreinte digitale.

• Le retrait de la carte d'identité

Après fabrication, la carte est remise à l'intéressé au lieu de sa demande, dans les délais indiqués lors du dépôt.

ATTENTION : DELAI d'OBTENTION DE CETTE CARTE
5 SEMAINES

questions réponses

*la carte nationale d'identité sécurisée
en 10 questions et 10 réponses*

1 - A quoi sert une carte d'identité ?

La carte nationale d'identité est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité. Au-delà des contrôles prévus par la loi et effectués par les services de police et de gendarmerie, elle est utilisée en de nombreuses circonstances de la vie quotidienne : paiement par chèque, exercice du droit de vote, franchissement des frontières de 22 pays, ... Sa possession n'est pas obligatoire.

2 - Quels sont les textes qui ont créé la nouvelle carte sécurisée ?

Il s'agit de deux décrets du 19 mars 1987 :

• décret 87.178 du 19 mars 1987 portant création d'un système de fabrication et de gestion informatisée des cartes nationales d'identité.

• décret 87.179 du 19 mars 1987 relatif au relevé d'une empreinte digitale.

Conformément à la loi, ces deux textes ont été soumis à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et au Conseil d'Etat qui les ont approuvés et dont les recommandations ont été retenues par le gouvernement.

La mise en œuvre de ces textes est assurée par deux directions du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire : la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DPAJ) et la Direction des Transmissions et de l'Informatique (DTI).

3 - Les cartes nationales d'identité actuellement en circulation demeurent-elles valables ?

Les titres d'identité actuels restent valables jusqu'à leur date d'expiration. La nouvelle carte est délivrée à l'occasion des premières demandes et des renouvellements.

4 - Quels sont les avantages d'une informatisation de la carte nationale d'identité ?

L'authenticité de la carte est indispensable à la qualité et à la confiance des rapports quotidiens entre le citoyen et la société.

La falsification des titres d'identité permet toutes sortes d'utilisations frauduleuses (plus de 10 000 procédures judiciaires établies en 1991).

La délivrance d'un titre d'identité reposant sur un système de gestion informatisée permet de remédier à ces difficultés.

Cette nouvelle carte constitue pour son détenteur et pour les utilisateurs une protection et une garantie contre l'usurpation d'identité et l'utilisation frauduleuse de ce titre.

5 - Quelles informations figurent sur la carte ?

Le nom et le(s) prénom(s), le sexe, la date et le lieu de naissance, la taille, la nationalité, le domicile, la photographie, la signature, l'autorité de délivrance, les dates de délivrance et d'expiration.

6 - Quelles sont les informations conservées par l'administration à l'occasion de la délivrance d'une nouvelle carte ?

Les informations qui figurent sur la carte elle-même, mais aussi l'empreinte digitale et le document d'état civil produit pour la constitution du dossier.

Les informations qui apparaissent sur la carte et la nature du document d'état civil produit sont mémorisées dans un fichier informatique. Les empreintes digitales ne sont pas mémorisées.

7 - A quoi sert l'empreinte digitale ?

- C'est une garantie essentielle contre les tentatives d'usurpation d'identité.
- Elle permet de détecter les tentatives d'obtention ou d'utilisation frauduleuses d'un titre d'identité.
- C'est l'un des procédés qui permet l'identification certaine d'une personne, lors d'une procédure judiciaire.

8 - Que se passe-t-il en cas de perte ou de vol ?

- L'intéressé présente une nouvelle demande et produit toutes les pièces exigées pour une première demande, ainsi qu'un exemplaire de la déclaration de perte ou de vol.
- La déclaration par le titulaire de la perte ou du vol de sa carte entraînera l'inscription de ce vol ou de cette

perte dans un fichier particulier, accessible aux services de police et de gendarmerie, lors de la vérification d'identité.

9 - Qui aura accès aux informations contenues dans les dossiers et dans les fichiers ?

Les fonctionnaires habilités à délivrer ces titres d'identité dans la préfecture ou la sous-préfecture peuvent accéder aux dossiers et aux fichiers.

Les informations nominatives contenues dans le système de gestion informatisée ne peuvent faire l'objet d'aucune interconnexion avec un autre fichier, ni d'aucune communication à des tiers.

Les fonctionnaires de police ou de gendarmerie pourront, grâce au procédé de lecture optique, consulter le fichier des titres déclarés volés ou perdus et le fichier des personnes recherchées.

10 - Quelles garanties a-t-on de la régularité et de l'exactitude des informations figurant au dossier de la carte nationale d'identité ?

Les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, permettent à toute personne de vérifier le contenu de son propre dossier.

repères repères

Pour information

Cartes délivrées en 1993 :

- France métropolitaine : 3 471 139
- Départements d'outre-mer : 100 596

La carte permet d'entrer dans 22 pays :

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-bas, Portugal, San Marin, Suède, Suisse, Turquie.

Prix : 150 F

Durée de validité : 10 ans maximum

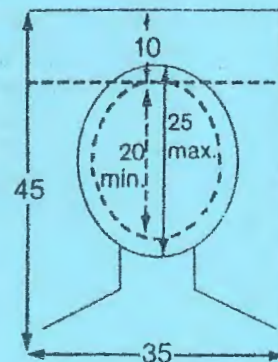
Lieux de dépôt : en France, 39 000 guichets de dépôt sont à la disposition du public (mairies, commissariats de police...).

A l'initiative du ministère de l'Intérieur français, cinq partenaires industriels ont mis en commun leurs technologies, pour réaliser la nouvelle carte d'identité mondialement reconnue pour sa fiabilité :

IDMATICS, filiale de THOMSON-CSF, maître d'œuvre industriel du programme et concepteur du système de fabrication,

L'IMPRIMERIE NATIONALE, spécialiste de l'impression fiduciaire, seule habilitée par l'Etat pour la réalisation des documents sécuritaires. ARJO-WIGGINS, premier fabricant mondial de papiers de sécurité incorporant des dispositifs non photocopiables. FASVER, spécialiste de l'impression d'encres sécuritaires sur supports plastiques pour la protection de documents officiels. AGFA, numéro un mondial des arts graphiques, dont le savoir-faire est utilisé pour la personnalisation des cartes.

1. La photo doit être récente, en noir et blanc ou en couleur, dans les limites de qualité ci-dessus.
2. Le fond de la photo doit être gris neutre uni.
3. Le format de la photo doit être de 35 x 45 mm sans bords.
4. La hauteur de la tête, mesurée du bas du menton jusqu'au sommet de la tête, doit être entre 20 à 25 mm maximum, la racine des cheveux étant à 10 mm du bord supérieur.
5. La tête doit être dans l'axe de la photographie, nue et de face.



COMPTE VEHICULES : JEUDI 31 MARS 1994 - 4h - 20h NUIT DU 13 AU 14 AVRIL - 20h - 4h

HEURES	DIRECTION	C A M I O N S			CAMION ^{6ts}	CARS	VOITURES	TOTAL
		FUEL	DANONE	Pds Lds				
4-6	LYON	1		1	2		61	65
	VILLETTE LEVEAU	1	1		2		23 4	27 4
	TOTAL	2	1	1	4		88	96
6-8	LYON		1	18	28	3	481	531
	VILLETTE			8	6		83	97
	LEVEAU			13	5	4	27	49
	TOTAL		1	39	39	7	591	677
8-10	LYON			17	20		198	235
	VILLETTE	3	1	14	14		66	98
	LEVEAU			1	9	2	94	106
	TOTAL	3	1	32	43	2	358	439
10-12	LYON	4	3	14	22		74	117
	VILLETTE	2	3	19	13		86	123
	LEVEAU	1		5	11		88	105
	TOTAL	7	6	38	46		248	345
12-14	LYON	4	5	8	7		172	196
	VILLETTE	3	1	9	4		170	187
	LEVEAU	1		5	7	1	72	86
	TOTAL	8	6	22	18	1	414	469
14-16	LYON		2	6	9		131	148
	VILLETTE			11	6		114	131
	LEVEAU			2	7		64	73
	TOTAL		2	19	22		309	352
16-18	LYON		1	16	16	2	220	255
	VILLETTE			6	13	1	316	336
	LEVEAU			5	9	5	144	163
	TOTAL		1	27	38	8	680	754
18-20	LYON	1		6	8	1	174	190
	VILLETTE	1		3	10	1	147	162
	LEVEAU			1	2	3	142	148
	TOTAL	2		10	20	5	463	500
20-22	LYON	2		1	2		74	79
	VILLETTE	1	1		5		117	124
	LEVEAU				4		43	47
	TOTAL	3	1	1	11		234	250
22-24	LYON			2			30	32
	VILLETTE						38	38
	LEVEAU						15	15
	TOTAL			2			83	85
0-2	LYON			1			4	6
	VILLETTE LEVEAU			1	1		1	2
	TOTAL			1	1		5	8
2-4	LYON		1				11	12
	VILLETTE						6	6
	LEVEAU						2	2
	TOTAL		1				19	20
T O T A L		25	21	192	242	23	3 492	3 995

2 3 8

TOTAL CAMIONS

JEUDI 31 MARS 1994 - 4 H 20 H

PLACE DE LA MAIRIE

DIRECTION	FUEL	DANONE	POIDS LOURDS	CAMIONNETTES	CARS	VOITURES	TOTAL
LYON	10	12	82	107	6	1 502	1 719
VILLETTE	10	6	73	72	3	1 014	1 178
LEVEAU	2		33	51	14	635	735
TOTAL	22	18	188	230	23	3 151	3 632

TOTAL POIDS LOURDS 2 2 8

FUEL + DANONE + PL

En 1992 le Jeudi 9 Avril de 8 H à 20 H - soit 4 h de moins -

PLACE DE LA MAIRIE

TOTAL 19 3 93 144 17 2 266 2 542

TOTAL POIDS LOURDS

FUEL + DANONE + PL 1 1 5



OBSERVATIONS GENERALES

SUR LE COMPTAGE

Entre 6h et 20 h - soit 14 h :

<u>CAMIONS</u>	222
<u>AUTRES VEHICULES</u>	3 564
<u>TOTAL</u>	3 786

EN 1 HEURE 16 camions
254 autres véhicules

SOIT 270 VEHICULES PAR HEURE

Soit 1 camion toutes les 4 minutes

Soit 17 véhicules toutes les 4 minutes DONT 1 CAMION

Soit 4,5 véhicules toutes les minutes

RAPPORT ENTRE COMPTAGE 1992 ET 1994

	FUEL	DANONE	Pt Lds	Camio ^{ttes}	CARS	VOITURES	TOTAL
1992	38	9	197	144	26	3 061	3 475
1994	25	21	192	242	23	3 492	3 995

Soit une augmentation de trafic DE 17 % EN 2 ANS.



Pact
Agir pour l'Habitat

ADAPTER SON HABITAT POUR MIEUX Y VIVRE

RECOMPOSER SON CADRE DE VIE

Repenser son habitat, c'est y vivre mieux maintenant, mais surtout mieux demain et après demain.

De façon permanente - et parce-que c'est une de ses raisons d'être - le Pact :

- améliore des logements devenus vétustes,
- met aux normes des logements anciens,
- adapte l'habitat à de nouveaux besoins (lors de la retraite ou quelques années plus tard)
- participe au maintien à domicile des personnes âgées

CE QUE LE PACT PEUT VOUS APPORTER

Le Pact vous apporte :

1. Conseil

Nous examinons avec vous ce que vous projetez de réaliser et nous vous aidons à mettre en adéquation votre projet avec votre situation personnelle.

Puis sur place, le Technicien détermine avec vous la nature exacte des travaux à réaliser ; si nécessaire, il établira croquis ou plans pour une parfaite exécution des travaux.

2. Assistance administrative et financière

Notre Service Conseil Habitat constitue le dossier administratif et recherche le plan de financement le plus adapté : aides, subventions et prêts.

3. Assistance technique

Notre Service Conseil Habitat consulte à votre demande des entreprises ou artisans sélectionnés.

- Nous :
- examinons les devis,
 - suivons la réalisation des travaux,
 - assurons le règlement des entreprises.

COMMENT FAIRE ?

Le mieux, c'est de venir nous exposer votre projet soit au siège à Grenoble, soit en antenne à Vienne, soit en nous appelant pour connaître la permanence la plus proche de votre domicile.

Si vous ne pouvez vous déplacer, écrivez-nous.

QUELQUES CONSEILS

PRATIQUES

- Les travaux ne doivent jamais être réalisés ou même commencés avant accord.
- Les différentes aides sont calculées en fonction de vos ressources mensuelles.
- Que vous soyez locataire ou propriétaire, nous trouverons la réponse adaptée à votre besoin.

LES FINANCEMENTS

● PROPRIETAIRES OCCUPANTS

vous pouvez bénéficier de :

La Prime à l'Amélioration de l'Habitat (PAH)

Conditions :

- Logement de plus de 20 ans
- Ressources imposables ne dépassant pas un certain plafond
- Travaux de mise aux normes du logement et d'isolation thermique
- Travaux de copropriété dans certains cas.

Montant de la prime :

20 % du montant des travaux

25 % en OPAH avec un maximum de 17.500 Frs.

Les aides des caisses de retraite

Sous conditions de ressources, la plupart des caisses de retraite, principales et complémentaires, participent aux travaux sous forme de subventions ou de prêts.

Conditions :

- Occuper le logement à titre principal
- Pour tous travaux de mise aux normes de confort ou d'adaptation aux handicaps
- Ressources ne dépassant pas le plafond fixé par la caisse.

Montant de la subvention :

2.000 à 18.000 Frs selon les ressources et la caisse de retraite.

3. Les aides de la Région Rhône-Alpes

Elles sont en priorité destinées aux retraités

Conditions :

- Ressources ne dépassant pas le plafond fixé
- Travaux indispensables pour le maintien à domicile
- Apport personnel minimum 5 % du montant des travaux.

Montant de l'aide :

3.000 à 15.000 Frs

EXEMPLE

Installation d'un chauffage central au gaz avec isolation thermique pour un couple ayant 8.200,00 Frs par mois de revenus.

- subvention caisse de retraite principale	10.000,00 Frs
- subvention caisse de retraite complémentaire	3.000,00 Frs
- prime à l'amélioration de l'habitat	15.750,00 Frs
- apport personnel	16.250,00 Frs

**Coût total de l'opération :
45.000,00 Frs**

POUR NOUS ABRITER



LES FINANCEMENTS

● LOCATAIRES

Vous pouvez bénéficier de :

• La subvention de l'ANAH sociale

Conditions :

- Logement de plus de 15 ans
- Si acquittement par le propriétaire de la taxe additionnelle au droit de bail

Montant de la subvention :

Jusqu'à 21.000 Frs

Les aides des caisses de retraite

Les aides de la Région Rhône-Alpes
(voir page précédente)

EXEMPLE

Création d'une douche avec travaux de peinture et papiers peints pour une personne ayant 4.200 Frs par mois de revenus.

- subvention caisse de retraite principale :	5.530,00 Frs
- subvention caisse de retraite complémentaire :	1.650,00 Frs
- subvention A.N.A.H. sociale	12.000,00 Frs
- apport personnel	820,00 Frs

**Coût de l'opération :
20.000,00 Frs**

Siège social de l'association
10, Rue Augereau
38000 Grenoble
Tél. 76.47.82.45
Télécopie 76.87.65.57

LE DIAGNOSTIC-ACCESSIBILITE

Le diagnostic-accessibilité est le bilan de santé de votre logement, pour préparer l'avenir et pouvoir rester chez soi le plus longtemps possible.

Il permet de faire un point précis de l'existant, comparé à des besoins immédiats ou futurs.

Il débouche sur une série de propositions répondant aux questions suivantes :

Quoi faire ?

Comment ?

A quel coût ?

Pour quels résultats ?

Quelle est la meilleure solution ?

Le diagnostic-accessibilité comporte 4 phases :

1. **Le bilan technique** : détecter les points noirs de l'accessibilité, les causes de risque ou de fatigue inutile pour l'occupant.
2. **Le bilan financier** : déterminer les aides (subventions ou prêts) possibles en fonction des ressources du retraité.
3. **Eventuellement un bilan fonctionnel** sera réalisé, pour prendre en compte les adaptations nécessaires, en fonction du degré de validité ou de l'âge des personnes concernées.
4. **Les propositions de plan** d'aménagement avec descriptif des travaux à faire et estimation des travaux.
5. **Le choix de la meilleure solution** : notre préconisation.

Le diagnostic-accessibilité coûte 4.000 Frs (prise en charge possible par certaines caisses de retraite).

Antenne de Vienne
42, Rue de Bourgogne
38200 Vienne
Tél. 74.85.15.15
Télécopie 74.31.71.87



TRANSISERE

**Conseil Général
de l'Isère**

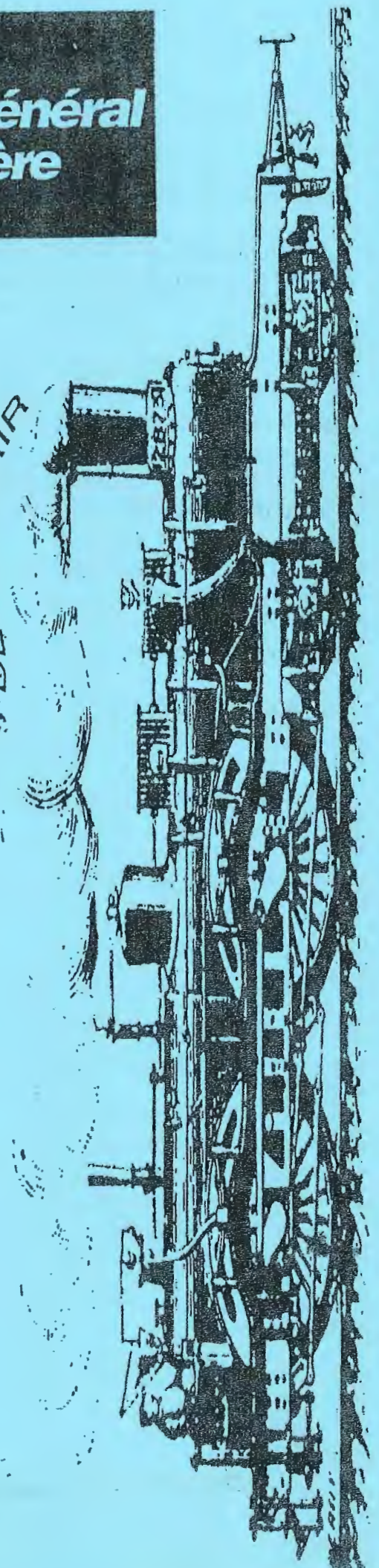


**Une Nouvelle
Dynamique
De Transports
Pour l'Isère**

**DESSERTE
TABLISSEMENTS
SCOLAIRES**

**GUIDE
DES POINTS
D'ARRET**
Année scolaire
1994/1995

VIVRE, TRAVAILLER, ETUDIER, DECOUVRIR



L'identification précise du trajet des élèves participe à l'amélioration des transports scola

- Elle permet une saisie informatique plus rapide des dossiers de «demande de trans
- Il devient possible de faire une analyse des moyens de transport nécessaires dès le miers jours de la rentrée scolaire, de planifier les cars...

A partir de cette année, toute demande de transport formulée par les familles doit com le nom et le n° du point d'arrêt de montée de l'élève, à l'exception des élèves domiciliés les périmètres urbains de Grenoble, Vienne, Bourgoin et l'Isle d'Abeau.

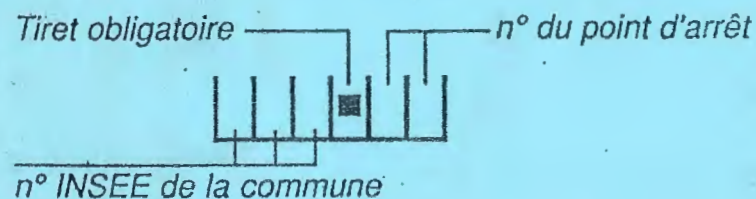
Pour les aider à remplir leur demande, le Conseil Général a préparé à leur intention, un Gu points d'arrêt établi par commune, qui est diffusé auprès:

- des établissements,
- des Mairies,
- des transporteurs,
- dans chaque dossier de nouvelle demande de transport pour les écoles primaires.

Le guide comprend par commune:

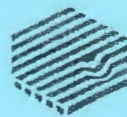
- une carte des points d'arrêt.
- Des tableaux permettant l'identification des points d'arrêt en fonction de l'établisse scolaire de destination de l'élève.

Le numéro du point d'arrêt est composé comme suit:



Attention: Le guide ne comporte pas toujours les données nécessaires lorsque l'élève utili transports en correspondance. Dans ce cas, l'élève devra indiquer le nom et le n° du po le plus proche de son domicile.

Le Guide des points d'arrêt du Conseil Général fera l'objet d'améliorations dans les anné venir avec la collaboration de tous. N'omettez pas de signaler vos observations.

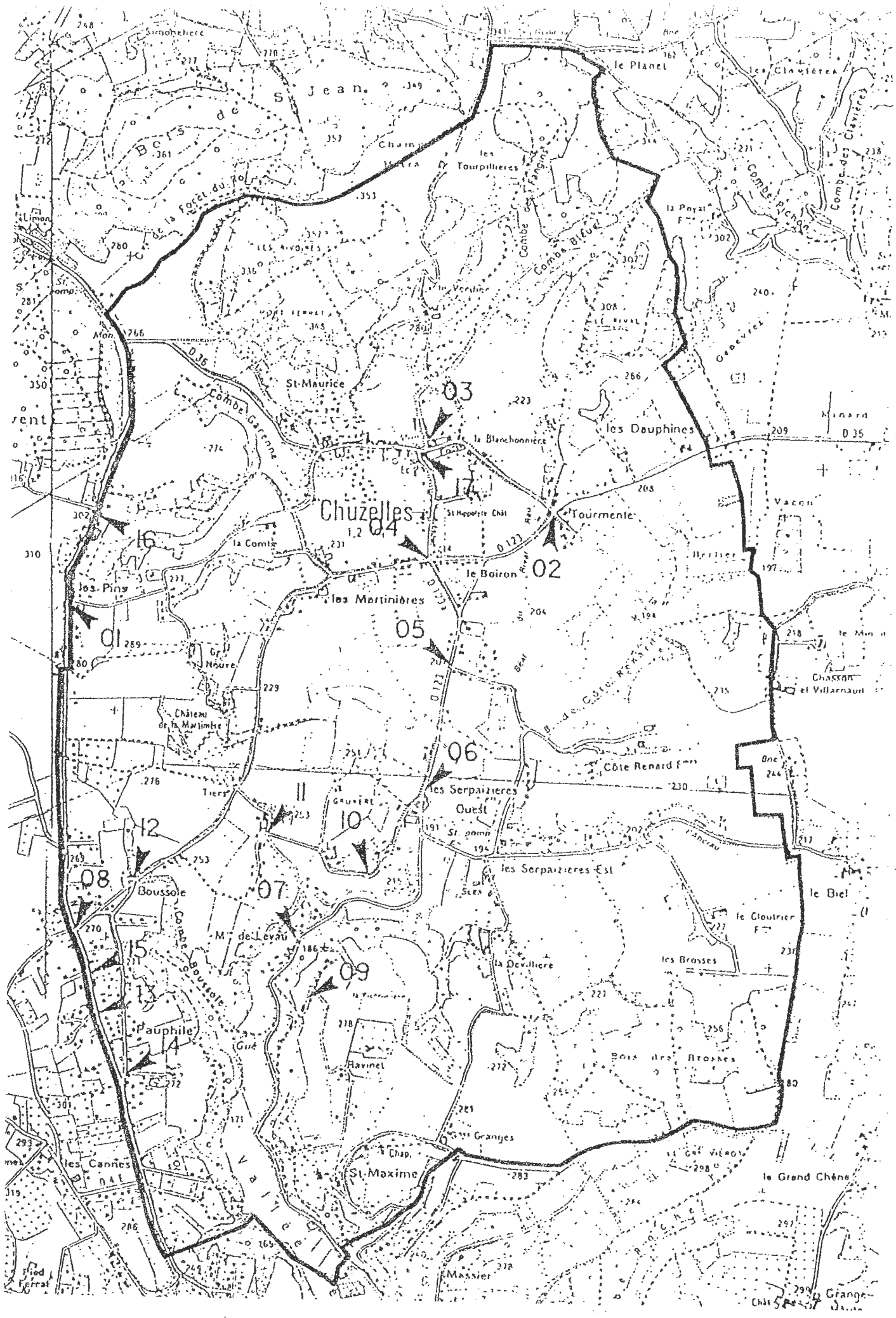


**Conseil Général
de l'Isère**

Direction des Services Techniques - Services des Transports

1, rue Joseph Chanrion - 38022 Grenoble Cedex

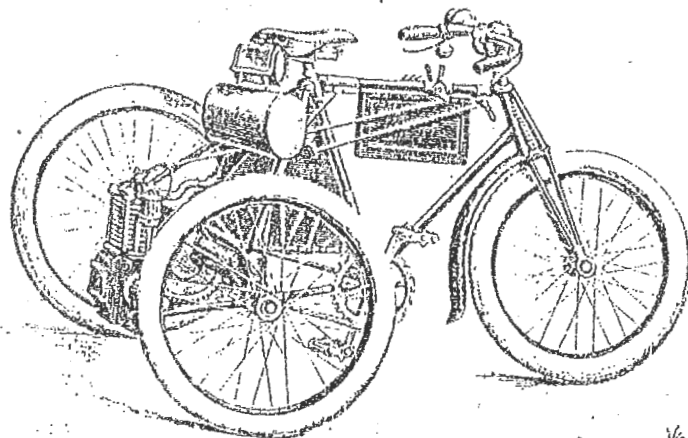
tél. : 76 60 38 38



POINTS D'ARRET DESSERVIS SUIVANT L'ETABLISSEMENT DE DESTINATION

110 CHUZELLES

ETABLISSEMENT DE DESTINATION	ETABLISSEMENT DE DESTINATION
COLLEGE CL & G. GRANGE	ECOLE MATERNELLE CHUZELLES
LYCEE TECHNIQUE DE VIENNE	ECOLE PRIMAIRE CHUZELLES
COL. PRIVE N-D. DE BON ACCUEIL	
COLLEGE PRIVE ROBIN	
COLLEGE ST CHARLES - VIENNE	
LEP PRIVE ST VINCENT DE PAUL	
LYC.AGR./ESTRESSIN 38	
LYCEE DE VIENNE	
LYCEE PROFESSIONNEL DE VIENNE	
ECOLE PRIVEE N.D. BON ACCUEIL	
LYCEE PRIVE ROBIN	
LYCEE ST CHARLES - VIENNE	
L.E.T. ST CHARLES - VIENNE	
S.E.S. DU COLLEGE GRANGE	
----- ARRETS DESSERVIS -----	----- ARRETS DESSERVIS -----
110-01 LES PINS RN7	110-01 LES PINS RN7
110-02 TOURMENTE AVANT CHUZELLES	110-07 MOULIN LEVAU (LOT.)
110-03 CHUZELLES-PLACE	110-09 AVANT LOT. MOULIN LEVAU
110-04 LE BOIRDH	110-10 LES BRUYERES
110-05 CHUZELLES GARAGE	110-11 THIERS
110-06 LES SERPAIZIERES	110-12 LA BOUSSOLE PRIHAIRE
110-07 MOULIN LEVAU (LOT.)	110-13 PAUPHILE I
110-08 LA BOUSSOLE RN7	110-14 PAUPHILE II
	110-15 PAUPHILE RN 7
	110-16 LES PINS CARREFOUR CORNAVENT



H O R A I R E S D E S T R A I N S

G A R E D ' E S T R E S S I N , T . 7 4 8 5 1 0 7 8

S E R V I C E D U 2 6 S E P T E M B R E 1 9 9 3 A U 2 8 M A I 1 9 9 4

H o r a i r e s d ' O u v e r t u r e : 9 h . 3 0 - 1 2 h 1 5 - 1 4 h 1 5 - 1 8 h 3 0 s a u f W e e k - e n d s e t F ê t e s

D E P A R T E S T R E S S I N A R R I V E E L Y O N P E R R A C H E

6 h 02	A	6 h 32
6 h 43	A	7 h 13
7 h 11	B	7 h 38
7 h 21	C	7 h 53
7 h 40	A	8 h 02
12 h 12		12 h 40
14 h 11		14 h 33
17 h 00		17 h 30
18 h 35	B	19 h 00
18 h 36	A	19 h 00
19 h 36	A	20 h 06
19 h 49	D	20 h 15

D E P A R T L Y O N A R R I V E E E S T R E S S I N

6 h 16		6 h 45
9 h 12		9 h 34
14 h 25		14 h 53
16 h 43	A	17 h 06
17 h 20		17 h 52
17 h 49	A	18 h 11
18 h 35	A	19 h 07
19 h 05	A	19 h 34
19 h 24		19 h 45
21 h 30	E	21 h 49

L E G E N D E

- A = NE CIRCULE PAS - Samedis - Dimanches et Fêtes
- B = CIRCULE - Dimanches et Fêtes.* du 14/07 au 21/07 tous les
- C = NE CIRCULE PAS - Dimanches et Fêtes jours sauf vend et samedis
- D = CIRCULE - Samedis - Dimanches et Fêtes.* du 22/07 au
- E = NE CIRCULE PAS - Samedis 21/08 tous les jours

La Gare d'Estressin vous offre les mêmes prestations que les Gares de Vienne et Perrache - Abonnements - Réductions - Billets TGV - Réservations etc.

L'AMELIORATION DU SERVICE DE NUIT DE LA GENDARMERIE (C.O.G.)

-§-

La réforme en 1989 du service de nuit de la gendarmerie et l'instauration des Centres Opérationnels de la Gendarmerie (C.O.G.), qui centralisent les appels de nuit, comportaient des aspects positifs : réduction des astreintes des militaires, ainsi que plus grande efficacité dans l'intervention, notamment quand il s'agit de rassembler des moyens importants.

Ce système s'est cependant heurté à de nombreuses critiques de la part des élus et de la population.

Bien que ce ne soit pas le cas partout, il était notamment reproché à la gendarmerie de ne plus assurer de réponse la nuit, une brigade sur deux en moyenne étant purement et simplement fermée, la réponse aux urgences ne se faisant plus que par une unité voisine jumelée.

Il en résultait un sentiment d'insécurité, la population se sentant moins protégée.

Par ailleurs, le Gouvernement, particulièrement attaché au maintien d'un service public local de proximité, a engagé une politique résolue et diversifiée pour lutter contre la désertification de notre territoire.

C'est ainsi que, tant en qualité de ministre de la Défense et en charge à ce titre de la mise en oeuvre d'une politique de sécurité sur 95 % du territoire, qu'en qualité d'élus local, le ministre d'Etat avait demandé à la Direction générale de la gendarmerie nationale d'étudier toutes les voies possibles pour répondre aux légitimes attentes de nos concitoyens.

Cette étude a demandé beaucoup de soin car il fallait parvenir à améliorer le système tout en tenant compte des moyens disponibles de la gendarmerie et sans revenir sur la réduction des astreintes dont bénéficient maintenant les militaires. Le ministre a tenu à ce que les commandants d'unités et leurs subordonnés soient largement associés à sa conception, notamment par les commissions de concertation, garantie d'une bonne adéquation aux réalités.

Ces travaux viennent de déboucher sur un projet final dont la mise en oeuvre débute le 1er mars.

LE NOUVEAU SYSTEME :

1° Le nouveau dispositif est conçu de la façon suivante :

a) *Les buts visés :*

- assurer l'accueil des personnes en situation de détresse se présentant, de nuit, dans les brigades.
- réduire les délais d'intervention et mieux prendre en compte les interventions de proximité ;

b) *A cet effet, les nouvelles modalités suivantes seront mises en oeuvre :*

Le système existant de permanence et de patrouilles, qui est maintenu, est complété dans les deux directions suivantes :

* Permanence de l'accueil du public :

La nuit, dans toutes les unités, un gendarme sera disponible pour répondre aux demandes des personnes se présentant à la porte de la brigade en vue d'intervenir pour porter secours ou prendre à titre conservatoire en cas d'urgence les mesures utiles dans l'attente des renforts.

* garantie de l'intervention de proximité :

L'intervention de la gendarmerie sur quelque événement que ce soit sera toujours assurée par l'unité ou la patrouille *la plus proche* : proximité et rapidité primeront systématiquement pour les interventions en première urgence et dans l'attente des renforts de l'unité territorialement compétente.

c) *les mesures d'accompagnement suivantes seront prises :*

* Perfectionnement des modalités d'accueil du public et amélioration de la prise en compte de ses besoins :

- formation spécialisée des gendarmes du Centre Opérationnel de Groupement,
- amélioration des interphones d'appel à la porte des brigades qui seront notamment recouverts d'auvents de protection,
- éclairage de la brigade quant l'interphone est actionné.

* Edition d'un *vade-mecum* à l'usage des gendarmes sur les modalités d'accueil et d'intervention et développement de l'information des élus sur le système.

* Renforcement des unités :

Dès 1994, 600 gendarmes auxiliaires (appelés effectuant leur service national dans la gendarmerie) renforceront les unités en fonction des priorités, sans préjudice des renforts futurs qui

pourront être assurés par la création de postes de sous-officiers.

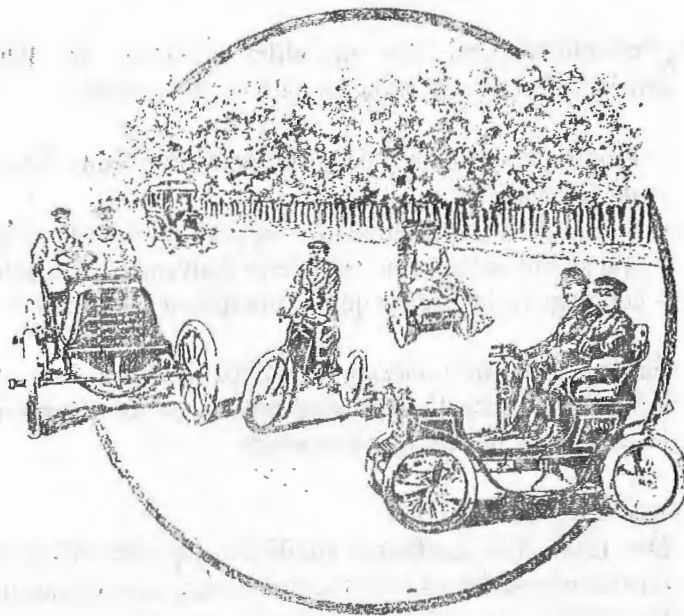
Ainsi, cette réorganisation ne portera pas atteinte au régime actuel des quartiers libres des militaires (5 par quinzaine).

2° La plus value apportée

Par rapport au système mis en place en 1989, le nouveau système

- rétablit un accueil dans toutes les brigades pour les interventions d'urgence, la nuit.
- privilégie la proximité dans le choix de l'unité devant intervenir sur un événement et doit ainsi permettre une plus grande rapidité de la réponse.

Le ministre d'Etat a demandé que dans six mois, ce système amélioré se l'objet d'une évaluation associant non seulement les militaires de la gendarmerie mais également les élus ainsi que les autorités judiciaires et ministérielles.



S E R V I C E S P U B L I C S

SAPEURS POMPIERS VIENNE : 48 Avenue Berthelot
T 74 31 61 18 ou simplement le 18

E. D. F. VIENNE : 27 rue Denfert Rochereau T 74 53 47 50
Dépannage T 74 53 00 92

SERVICE DES EAUX S.D.E.I. VIENNE 5, Rue Peyssonneau
T 74 85 16 18

P.T.T. VIENNE : 36 Cours Brillier T 74 85 07 46

Horaires d'Ouverture : du Lundi au Vendredi inclus
8h - 18h30

Sauf le Jeudi où la Poste est fermée entre 12h30 et 13h15

Samedi 8h 12h

P.T.T. ESTRESSIN : 54, Avenue Berthelot T T 74 85 61 76

Horaires d'Ouverture : du Lundi au Vendredi inclus
8h - 12h 14h30 - 17h30
Samedi : 8h - 12h

P.T.T. VILLETTE DE VIENNE : du Lundi au Vendredi inclus
8h30 - 11h30 15h - 17h
Samedi : 8h30 - 11h30

Levée du courrier : Semaine 16h45. Samedi 11h30

ATTENTION : du 8/8/94 au 3/9/94 : HORAIRES D'ETE
SEMAINE : MATIN de 8 h 30 à 11 h 30 - Levec du courrier : 12 h

Où joindre Monsieur le Curé ?

Père HEHN - Cure Saint Maurice - 3 Place Saint Paul
38200 VIENNE T. 74 85 60 28

Personnel : T. 74 78 0959
Le Jeudi à Chuzelles : T. 74 57 91 27

RAPPEL - OPERATION ELAGAGE

Nous rappelons aux Chuzellois l'information suivante.

France Télécom ne prend plus à sa charge les travaux d'élagage
qui dorénavant seront A LA CHARGE DES RIVERAINS

INTERVENTION POMPIERS ANNEE 1993

En 1993 les Pompiers sont intervenu 70 fois sur la Commune
de Chuzelles.

Pour ces 70 interventions, y compris la participation aux
frais de fonctionnement et d'investissement, la Municipalité
a payé la somme de 24 954 F.

Toute intervention est payante et il incombe à chacun de
n'appeler qu'en cas de NECESSITE.

EN BREF

Nous informons qu'en AUCUN CAS la Municipalité ne MANDATE
les Entreprises qui se présentent au domicile des particuliers.
Nous recommandons à tous de rester vigilant à toute sollicitation
de personnes inconnues.

CANTINE - Mademoiselle Cantal VALETTE T 74 57 08 25

A la rentrée il y aura environ 70 à 80 repas de servis, 50 % de cet effectif concernant des petits (moins de 7 ans). Mademoiselle sera toujours secondée par Madame VERDIER et Madame NAUD.

ECOLE MATERNELLE - Madame COLLET T 74-57 06 30

En Septembre 1994, l'effectif sera d'environ 80 enfants.

Dans la section des grands (5-6 ans) Madame Carole PELTRIAUX aura un poste à plein temps.

Des jeux de cour sont toujours demandés et très appréciés.

ECOLE ELEMENTAIRE - T 74 57 90 76

L'Ecole Primaire comptera à la rentrée 1994, environ 136 enfants répartis en 6 classes.

Madame CANAL	1 CP
Madame CLUNET-COSTE	1 CP CE1
Madame WIPF	1 CE1
Melle Marion VEYRON	1 CE2
Madame ROBERT	1 CM1
.....	1 CM2

La rentrée est prévue pour le Jeudi 8 Septembre 1994

SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE - P I S C I N E

Horaires : du Lundi au Samedi - 11 h à 21 h
le Dimanche - 10 h à 20 h

Prix des entrées avec Toboggan : Adultes - 16 f Enfants - 11 f

Carte de 10 entrées : Adultes - 140 f - Enfants- 90 f

Entrée Sauna + Bassin : 25 f.

Les cartes d'abonnement ne sont pas valables le Dimanche

Le fonctionnement de la Piscine représente une charge très importante pour les Communes.

La participation pour la Commune de Chuzelles au budget de fonctionnement s'élève à 210 471 F et est calculée par rapport à la population.

Deux jeunes filles de notre région ont été à l'honneur cette année. Il s'agit de Mademoiselle Bérengère LOUIS de Villette Championne de France de sauvetage sur 50 m avec mannequin de 80 K, et de Mademoiselle Geneviève GIGANTE de Serpaize Record du Monde d'endurance en sauvetage sur 16 km avec mannequin de 80 kg en 9 h 59'.

S E R V I C E S M E D I C A U X

Cabinet Médical de Vilette de Vienne T 74 57 94 02
Sur rendez-vous après 11 h et 17 h LE SAMEDI SUR RENDEZ-VOUS

Consultations : Docteur SARDY : Mercredi et Jeudi: 9h - 11h
Lundi, Jeudi et Vendredi : 15h - 17h

Consultations : Docteur DESTORS : Lundi, Mardi et Vendredi
9h - 11h
Mardi et Mercredi : 15h - 17h

Médecin Acupuncteur à Chuzelles : Mme BARDET-LAPENDRY
T 74 85 04 74 - Sur Rendez-vous

Médecin à Seyssuel : M. MICHALLON T 74 85 85 93

Masseur Kinésithérapeute à Vilette de Vienne : M. DEBORDE
T 74 57 03 60 - Sur Rendez-vous et soins à domicile.

Chirurgien Dentiste à Vilette de Vienne : M. PERNEL
T 74 57 99 49

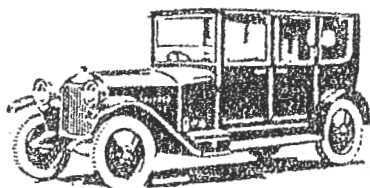
INFIRMIERS : M. LEGIARDI - Mme Véronique DEPREZ - M. Daniel ROBIN
à SEYSSUEL T 74 85 72 73
Mme CHAMPORIE à Serpaize T 74 57 05 60

PHARMACIE à Vilette de Vienne : Mme REYMOND T 74 57 99 21

Horaires d'Ouverture : Lundi 14h15 - 19h
Mardi au Vendredi 9h - 12h
14h15 - 19h
Samedi 9h - 12h

TAXI VIENNOIS : T 74 85 10 09 - tous les jours de 5h
du matin à minuit

TAXI 2000 : T 74 31 55 13 : 24h sur 24 tous les jours
et toutes distances.



DEPOTS D'ORDURES SAUVAGES

Il est rappelé que la "valse" des dépôts sauvages d'ordure est devenue intolérable. Malgré la présence d'une déchetterie intercommunale installée à VILLETTE-DE-VIENNE, on a encore parfois tendance à rejeter chez le voisin le plus proche les branchages issus de taille ou les herbes issues de la tonte du gazon. Parfois, on les transporte plus loin dans les bois de sa propre commune ou dans ceux des communes voisines. La Mairie a assez régulièrement l'écho de telles pratiques. Elle sera donc encore amenée à faire dresser procès-verbal et/ou à faire jouer les mesures de dissuasion prévues dans ce domaine.

DECHETS

Pour assurer sa fonction d'isolement à long terme, le milieu de stockage doit être constitué d'une roche, appelée roche d'accueil, contenant peu d'eau libre, si possible pas d'eau du tout et présenter une très faible perméabilité afin d'interdire tout mouvement d'eau appréciable. Indépendamment, de cette fonction, la roche d'accueil doit posséder des qualités géotechniques telles que les travaux de construction et d'exploitation du stockage puissent s'effectuer en toute sécurité pour les travailleurs et à un coût estimé raisonnable.

En outre, même si toutes les conditions sont respectées pour que les déchets restent isolés pendant le temps requis (300 ans maximum), l'analyse de sécurité d'un stockage impose d'étudier les conséquences d'une rupture d'isolement et de prouver que ces conséquences resteraient acceptables pour l'homme.

La connaissance précise des caractéristiques hydrogéologiques et géochimiques de l'environnement du stockage, à l'échelle régionale est donc indispensable.

Tiré d'un article de "Préventique" n°18 de décembre 1987.

Fonctionnement	: 3 152 071	: 4 300 105	: 4 279 319	: 4 118 019	: 4 288 393	: 4 380 617	:
Investissement	: 2 561 820	: 2 360 506	: 1 821 668	: 1 496 407	: 2 665 441	: 1 254 165	:
Frais de personnel	: 704 491	: 802 802	: 920 645	: 965 770	: 1 027 363	: 1 128 300	:
Contingent Aide Sociale	: 174 021	: 190 762	: 216 114	: 232 560	: 262 282	: 288 000	:
Charges Intercommunales	: 391 838	: 421 408	: 467 335	: 575 035	: 710 969	: 657 000	:
Travaux voirie	: 317 793	: 453 795	: 250 910	: 273 794	: 1 157 237	:	:
Travaux école	: 415 965	: 64 683	: 28 654	: 51 930	: 209 163	: 100 000	:
Travaux bâtiments	: 118 890	: 73 162	: 99 215	: 63 891	: 7 531	: 55 000	:
Crédits scolaires	: 39 788	: 39 703	: 35 690	: 42 750	: 43 275	: 50 860	:
Electrification rurale	: 163 741	: 204 179	: 193 885	: 348 631	: 273 651	: 100 000	:
Frais financiers	: 936 549	: 871 440	: 842 594	: 777 008	: 705 275	: 732 430	:
Remboursements emprunts	: 460 594	: 558 195	: 597 805	: 644 481	: 603 034	: 672 027	:
Dette en capital	: 8 538 870	: 9 111 402	: 8 852 486	: 8 166 712	: 7 602 394	: 8 194 846*	:
Contribution directe	: 1 770 575	: 1 986 120	: 2 172 432	: 2 231 310	: 2 279 876	: 2 096 889	:
Eau - Electricité	: 247 478	: 201 489	: 240 400	: 277 147	: 270 873	: 280 000	:
Dette par habitant	: 1 155	: 848	: 855	: 844	: 778	: 821	:

* dont 3 306 722 assainissement

Le 15 juin, les Chuzelloises et les Chuzellois étaient invités par le Maire et son Conseil à une réunion d'information sur les cinq dernières années d'exercice.

En premier lieu, Monsieur le Maire examine et cite les principaux chapitres du budget. Certaines charges ont augmenté - selon les chapitres - mais sans que cela entraîne une augmentation du budget de fonctionnement. Le Maire a fait remarquer que malgré les augmentations et les travaux, la dette par habitant est passée de : 1155 F en 89 à 775 F en 93 et à 821 F en 94. La remontée est le résultat des aménagements de sécurité sur la RD 123. Le trottoir qui a été exécuté était l'objectif de la municipalité dès 1989. Pour permettre de boucler le budget, il a fallu passer le taux de la taxe d'habitation de 9,25 % à 10,18 %.

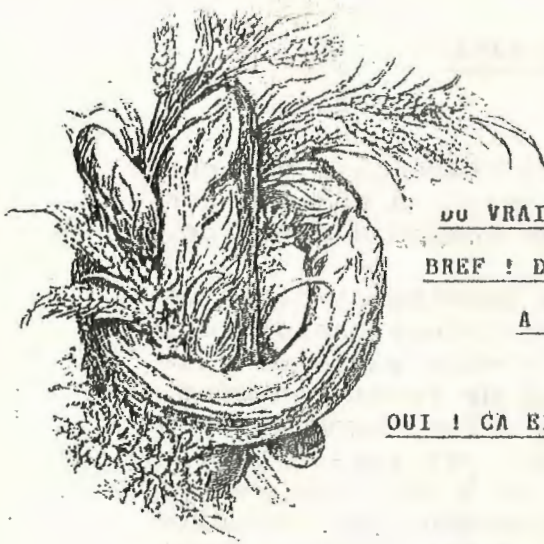
Seuls les travaux indispensables seront retenus cette année. La Municipalité se préoccupe beaucoup des problèmes de sécurité.

Logements locatifs : une première tranche de 5 logements a été votée en octobre 92. 15 logements sont prévus au total par tranches successives. Le projet actuel présenté par l'OPAC de VIENNE comprend 3 T3 et 2 T4 avec un R + 1.

L'OPAC assurera la gestion générale. Les candidatures seront retenues par le C.C.A.S. et présentées par l'OPAC pour acceptation. Priorité sera donnée aux Chuzellois.

Boulangerie : elle sera construite face à la place. Le magasin et annexe auront une superficie de 230 à 250 m². En temps utile, il faudra prévoir le déplacement du Monument aux Morts (la population sera consultée) et un aménagement du carrefour.

POS : il s'agit d'une révision limitée pour l'aménagement du centre village, le déplacement de la boulangerie, l'emplacement d'une nouvelle zone NA (sur 5 ha au lieu de 9 précédemment). L'objectif des constructions individuelles est fixé à 5 ou 6 habitations par an avec 2000 habitants en 2010.



DU VRAI BON PAIN ARTISANAL
DU VRAI BON PAIN ENCORE TENDRE LE LENDEMAIN
BREF ! DU VRAI BON PAIN FABRIQUE PAR UN VRAI
ARTISAN BOULANGER
EST-CE QUE CA EXISTE
OUI ! CA EXISTE ! ET EN PLUS ... C'EST A CHUZELLES
TOUT PRES DE CHEZ VOUS

FAITES-VOUS PLAISIR EN MANGEANT DU VRAI BON PAIN

C'EST LE PREMIER BONHEUR DU MATIN
NOTRE PAIN EST BON, VENEZ LE GOUTER
NOUS FABRIQUONS MEME DES PAINS SPECIAUX
AU LARD , AUX NOIX, C'EST UN VRAI REGAL

WILLIAM MORAND PETRIT ET CUIT SON PAIN SUR PLACE
DOMINIQUE MORAND VOUS ACCUEILLE TOUS LES JOURS DE 6h à 19h 30

LE DIMANCHE DE 6h à 12 h 30

FERME LE LUNDI

POUR RESERVER

TEL : 74 57 99 59

NOUS CONFECTIONNONS AUSSI TOUTE LA PATISSERIE

POUR VOS FETES BAPTEMES - COMMUNIONS - MARIAGES

N'hésitez pas à passer vos commandes

Buches, Gateaux divers, Pains spéciaux. Pensez également aux
toasts - pain tranché sur place.

Pâtisserie : entremets, tartes aux fruits, choux crème chantilly,
gros chaussons etc...


Pizzas, Quiches (sur commande - grand format)

COMMANDES

Toute commande est possible (même un seul pain spécial peut
être commandé)

A V I S

La Boulangerie FERMERA le Dimanche 31 Juillet à 12h.30.
et OUVRIRA le Mardi 23 Août.

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL



COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 JANVIER 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 21 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/01/94

PRESENTS : J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er Adjoint, AGRAIN, BAUDOIX, DUPARC, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSE : M. FLAMAND donne procuration à M. Michel PRAS

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

TRANSFERT DU PERSONNEL CANTINE :

Monsieur le Maire après avoir ouvert la séance rappelle que, par délibération du 13 décembre 1993, la CANTINE est passée sous REGIE MUNICIPALE. Dès lors, il y a lieu de transférer la rémunération des heures de service effectuées par le personnel de l'ancienne association "cantine" sur le budget communal. Madame VERDIER voit donc son temps de travail d'employée communale augmenté pour une moyenne de 36 H.50. Il s'agit d'un emploi à temps non complet. Monsieur le Maire donne ensuite lecture du nouveau contrat de travail. Des questions sont posées quant à la nature exacte de l'emploi, du dispositif de remplacement en cas de personnel défaillant. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un emploi de FEMME de SERVICE et d'AIDE CUISINIÈRE. Le contrat prévoit que l'employée devra se rendre disponible pour tout remplacement d'une ATSEM ou de la cuisinière. De même, Madame MARTEL qui a remplacé Madame VERDIER lors de son congé, a exprimé aussi, son accord pour disponibilité en cas d'un éventuel remplacement. En outre, Mme NAUD sera employée à titre d'AUXILIAIRE pour une durée de 14 H. par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne unanimement son accord.

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jean-Noël REGAL qui fait le bilan du transfert du restaurant scolaire sous REGIE MUNICIPALE. Les seuls vrais problèmes qui se sont posés, sont liés à l'échange des tickets. Aucun retard n'a été toléré par rapport aux dates indiquées. Mais surtout, il s'est avéré que certains stocks de billets (jusqu'à 52) avaient été constitués pour une somme globale de 11 502 F. à laquelle l'association a pu faire face. Cette somme, beaucoup plus élevée que prévue, rendra impossible les investissements qui avaient été envisagés. Des conditions plus strictes et des délais de validité seront établis pour éviter tout risque d'opération se faisant au détriment de la gestion communale. Une information précise sera transmise ultérieurement aux parents.

COMPTE-RENDU SIVU :

Monsieur le Maire donne la parole à M. J. DUPARC qui fait le bilan des actions retenues mises en place dès janvier 1994 dans le cadre du contrat de pays accepté au niveau de la région. - Action 1 : obligatoire : animation 4 F. par habitant

soit 6 736 F. pour la commune.

- Action 2 : promotion du pays viennois (sous l'égide de Synergie et des grandes entreprises) : 0,55 F par habitant soit 926 F. pour la commune.

- Action 10 : service de remplacement des agriculteurs (sorte d'intérim en cas d'absence ou d'indisponibilité) : 536 F. par commune.

- Action 11 : mises aux normes des bâtiments d'élevage 143 F. par commune.

Amélioration du cadre fermier ... 729 F. "" ""

Diversification, transformation.. 143 F. "" ""

Accueil en milieu rural 357 F. "" ""

L'ensemble des dépenses se monte à 9 034 F. qui seront à inscrire au budget primitif 1994. Le Conseil donne son accord.

POS. TRANSFORMATION de ZONE NA en ZONE NAa :

Dans le cas d'une telle transformation, une concertation préalable est prévue au code de l'URBANISME. Ce projet de classement concerne une zone d'approximativement 5 000 M2 sur les parcelles A 510 - 2256 - 2434.

Après discussion portant sur les moyens de maîtriser le projet (PAE) et sur le tracé à suivre pour l'assainissement et la viabilisation (qui seraient à la charge de l'aménageur ou du constructeur), sur les problèmes d'accès, le Conseil décide à l'unanimité, d'ouvrir la concertation et d'avertir la population par une note d'information remise dans chaque foyer.

Une réunion aura lieu avec les propriétaires directement concernés.

PROJET DE REVISION DU POS :

Suite à la décision du tribunal administratif annulant le classement en zone NAI des parcelles ou sections de parcelles sises aux PINS pour incompatibilité avec le SDAU, Monsieur le Maire propose de remettre l'ensemble de ladite zone en classement NC. Il propose, en outre, dans le cadre du projet de révision du POS, d'envisager la possibilité de déplacer l'ancienne zone NAI un peu plus au sud en direction de VIENNE avec une surface réduite à 5 ha 5 et sur des terrains de moindre valeur agricole.

Après discussion portant notamment sur les problèmes éventuels de desserte qui seront étudiés par la DDE du Rhône, responsable de cette section de la RN 7, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil, le projet de nouvel emplacement de la zone NAI à inscrire dans la révision du POS en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition par 8 voix POUR et 4 voix CONTRE.

En outre, le Conseil, après en avoir délibéré, considère les travaux préparatoires à la révision limitée du POS comme suffisamment avancés pour les soumettre au contrôle de légalité. Après retour du dossier, celui-ci sera soumis à enquête publique. La population sera informée des dates de celle-ci par un "flash" spécial diffusé dans chaque foyer.

DIVERS : CLASSE D'EAU - SUBVENTION :

Monsieur le Maire rappelle le projet de classe de découverte établi par l'école primaire et la délibération du Conseil du 9 juillet 1993 qui prévoyait une subvention de 29 F. par enfant et par jour pour contribution communale à la réalisation de ce projet en partenariat avec les parents, le Conseil Général et la coopérative. 60 enfants sont concernés. Compte-tenu de l'intérêt du projet, le Conseil, à l'unanimité, reconduit la décision du 9 juillet 1993.

DEMANDES DE SUBVENTION : des demandes émanant d'associations

ou d'institutions (Léon Bérard, Arc en Ciel, Institution Saint Charles, Lycée agricole privé de CREMIEU) ne pourront recevoir une réponse favorable.

Le cas de l'ADMR est différent. Cette association demande une augmentation d'un minimum de 5 F. par habitant réel. Compte-tenu de l'intérêt de l'aide en milieu rural, cette demande sera étudiée au moment de l'établissement du BP 94.

ECOLE - COURRIER APE le bureau de l'APE fait part de son inquiétude quant au délai d'aménagement d'un logement en salle de classe. Monsieur le Maire répond que les entreprises concernées sont d'ores et déjà prévenues, que les logements sont restés attribués jusqu'en fin d'année scolaire pour de simples raisons humaines. Le Conseil reste dans l'attente de la confirmation de l'ouverture d'une nouvelle classe et les dispositions nécessaires seront prises après confirmation. Il paraît enfin peu probable que des travaux d'aménagement du préau puissent être pris en compte au BP 94.

VOGUE : un courrier sera envoyé aux propriétaires de manèges pour leur préciser les conditions d'implantation des manèges notamment aux abords immédiats de l'école et de la cantine.

CHEMIN à TALON : les propriétaires riverains ont remis, pour compléter le dossier, divers documents relatifs à cette question. A la lumière de ces documents, il apparaît que ce chemin aurait plutôt un statut privé. Dans ces conditions, il y aurait lieu de revenir sur le classement de ce chemin. Il sera statué après plus ample informé lors d'un prochain conseil.

CHOMAGE : Madame TERRIER attire l'attention du Conseil sur les conséquences du chômage et demande si le bulletin municipal pourrait se faire l'écho de certaines demandes sous réserve que les personnes concernées en soient d'accord. Monsieur DUPARC évoque le devoir social des collectivités territoriales en matière d'emploi. Le Conseil décide de poursuivre la réflexion dans ce domaine.

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL : 4 interventions sur notre commune en novembre 93 et 4 en décembre 93.

REMERCIEMENTS de Mme la Présidente du CENTRE des MILLE LOISIRS pour la parution d'une information sur le Club dans le bulletin municipal.

CARTE de VOEUX adressée à M. le Maire, à son Conseil ainsi qu'au secrétariat par Mlle Stella GAYVALLET ancienne employée à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance

COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FEVRIER 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 8 février, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 4/02/94

PRESENTE : J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er Adjoint, AGRAIN, BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER.

SECRETARE : Melle CARRET Marie-Thérèse.

POS APPLICATION ANTICIPEE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il rappelle que le dossier d'application anticipée du POS, pour la parcelle sur laquelle est prévue l'implantation de la nouvelle boulangerie a été soumis au public du 3 janvier 1994, au 3 février 1994. Chaque foyer a été informé par un "Flash" spécial. 3 personnes ont consigné leurs remarques dans un cahier ouvert à cet effet.

Les 3 personnes en question expriment leur accord sur le déplacement de la boulangerie. Une personne émet des doutes quant à la destination véritable du projet - "Est-ce pour la boulangerie ?". 2 personnes font part de leur étonnement quant à la modification de la hauteur maximale des bâtiments qui pourront y être construits.

En fait, le règlement précédent porte :

- hauteur limitée à 7 m à l'égout de la toiture en zone UA.
- limitée à 9 m à l'égout de la toiture en zone UAa.

Le nouveau règlement indique :

- hauteur limitée à 8 m au faitage en UA.
- hauteur portée à 10 m (au faitage) en UAa.

Le nouveau règlement permet donc de mieux contrôler la hauteur totale de la construction, ce qui n'était pas le cas auparavant.

La Chambre d'Agriculture de son côté a émis un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de clore la concertation et d'approuver définitivement l'application anticipée. Décision prise à l'unanimité.

Monsieur le Maire répondant à des questions, précise que les négociations concernant l'achat du terrain, la prise en charge de la construction du bâtiment, du coût du décaissement, de l'aménagement d'un parking, ont commencé. Un devis a été demandé pour l'aménagement d'un rond-point destiné à assurer davantage de sécurité et un ralentissement de la circulation. La question du déplacement éventuel du Monument aux Morts sera soumise à l'avis de la population.

A l'issue de la discussion, Monsieur le Maire demande tout pouvoir pour continuer les négociations et signer les pièces afférentes à ce dossier. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lui accorder tout pouvoir pour continuer les démarches et signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la RD 36 et du centre village, une subvention avait été demandée au titre de la sécurité. Cette demande a été reportée sur un aménagement tenant compte de l'accès au terrain où seront situés les appartements en locatifs. Un devis a été demandé.

CESSION de TERRAIN

Après délibération, le Conseil donne à Monsieur le Maire, tout pouvoir pour signer les actes concernant la cession (au franc symbolique) du terrain situé aux abords immédiats de la Mairie et de l'école ; (11 voix POUR 1 CONTRE).

M.I.J.I.R.

La Mission Intercommunale Jeunes Isère Rhodanienne a adressé à la Mairie une demande de subvention de 6 F par habitant. La MIJIR a pour mission d'apporter une aide aux jeunes de 16 à 25 ans, en matière d'insertion. Elle assure accueil, information, orientation, stages, etc... Le financement est assuré par l'Etat, la Région et éventuellement les communes dont le rôle est mis en évidence en cours de discussion. Une visite à la MIJIR est proposée pour plus ample information. L'attention du Conseil est attirée sur le fait qu'il existe d'autres organismes assurant un rôle analogue; par exemple la CLI. Un délai de réflexion est demandé et la question sera aussi soumise à la commission "finance".

COURRIER ÉCOLE MATERNELLE

Lecture est donnée d'une lettre de l'équipe des enseignants de l'école maternelle de Chuzelles. Ce courrier insiste sur la nécessité d'accélérer le rythme de remplacement des lits et de placer des stores.

Une aide pour un voyage en liaison avec un projet pédagogique est sollicitée. Les 2 premières demandes sont d'ores et déjà enregistrées. Le conseil prend bonne note de la dernière qui sera envisagée dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 94.

COLIS de NOEL

L'Association des Maires du Canton de CONDRIEU envoie facture (pour remboursement) d'un colis de Noël remis à une résidente de Chuzelles. Or, la commune de Chuzelles envoie elle-même un colis en février aux personnes qui n'ont pu assister au repas des anciens. Dans ces conditions, de simples remerciements seront adressés à CONDRIEU.

DECHETTERIE

127 entrées en décembre 93. Total pour l'année 2086.

LOCATIF

Monsieur le Maire présente un projet de plan donnant les grandes lignes de ce projet : 5 logements en rez-de-chaussée 1 T1- 2 T2- 2 T3.

INTERVENTIONS POMPIERS

5 en janvier.

ASSOCIATION HICKORY

Information est donnée au Conseil de la déclaration en Sous-Préfecture d'une nouvelle association qui se consacre aux "collections végétales", à la protection des arbres remarquables. Président Mr J.M. Thibaudier (Chuzelles), Secrétaire Marc Amoureux (Virignin), Trésorier Mme C. Thibaudier.

URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil de deux problèmes liés à l'urbanisme (élevage d'escargots et élévation de toiture sans permis). Ces problèmes sont attentivement suivis.

ECOLE

Quelques dégradations ont été commises.

La séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

UNE ÉCOLE D'AUTREFOIS



COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 MARS 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 15 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 8/03/94

PRESENTS : J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er adjoint, AGRAIN, BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER.

SECRETARE : Melle CARRET Marie-Thérèse.

ENVIRONNEMENT - STATION D'EPURATION

CREATION ET APPROBATION DU STATUT DU SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE L'AGGLOMERATION VIENNOISE (SYSTEPUR).

Le Maire rappelle que par délibération du 21 mai 1991 a été adopté le projet de construction et de financement de la station d'épuration, en collaboration avec les communes suivantes PONT-EVEQUE, CHUZELLES, SERPAIZE, SEYSSUEL, JARDIN, REVENTIN-VAUGRIS, CHONAS-L'AMBALLAN, SAINT-SORLIN, ESTRABLIN et le SIVOM RHONE-GIER pour les communes de AMPUIS, TUPIN-SEMONS (pour partie), SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE, SAINTE-COLOMBE, SAINT-ROMAIN-EN-GAL.

Ce premier partenariat s'est exercé par conventions bilatérales entre chaque commune et la Ville de VIENNE.

Afin d'assurer l'exploitation de l'équipement, ainsi réalisé, il paraît aujourd'hui judicieux de créer une structure intercommunale à vocation unique.

En conséquence, le Maire propose d'approuver la création du SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE L'AGGLOMERATION VIENNOISE (SYSTEPUR), auquel participeront toutes les communes ci-dessus mentionnées.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du futur syndicat. Après explications données notamment sur quelques modifications intervenues lors de la réunion du 3/02/94 à VIENNE, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au Syndicat Mixte pour l'Exploitation de la Station d'Épuration de l'Agglomération Viennoise,
- d'approuver les statuts du syndicat ci-annexés,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son Premier Adjoint, pour mener à bien cette affaire.

NOMINATION DE DELEGUES DU SYNDICAT STATION D'EPURATION

Par délibération en date du 15/3/94, le Conseil Municipal vient d'approuver l'adhésion de la Commune de CHUZELLES au Syndicat Mixte pour l'Exploitation de la Station d'Epuration de l'Agglomération Viennoise.

Monsieur le Maire rappelle :

- Les statuts prévoient que la Commune de CHUZELLES sera représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont élus par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- délégué titulaire : Joseph PLANTIER (Maire)
- délégué suppléant : Gilbert ROCHE (1er Adjoint).

SIVU - HABITAT : COMITE LOCAL

Une réunion des Maires des deux Cantons de VIENNE a eu lieu le 23 février 94. Lors de celle-ci, il avait été décidé que les maires des communes n'ayant pas adhéré au C.L.H., inviteraient leurs conseils municipaux à reconsidérer leur position à la lumière de nouveaux éléments et notamment de l'abandon par le Préfet de ses prérogatives en matière d'attribution. Le Conseil, considérant l'absence d'information précise sur la composition et le fonctionnement dudit C.L.H., sur la commission communale d'attribution, considérant qu'il ne convient pas d'hypothéquer l'avenir, que le CCAS paraît remplir une part des missions du C.L.H., décide à la majorité (11 voix POUR 1 CONTRE) de ne pas revenir sur sa décision du Conseil Municipal prise le 15 janvier 93 et dans ces conditions, de ne pas participer aux travaux du Comité Local de l'Habitat.

SECURITE AMENAGEMENT RD 36

En vue d'un aménagement futur du CD 36 qui s'avère indispensable pour garantir la sécurité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander un relevé topographique du terrain.

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT

Il est rappelé qu'un contrôle du réseau d'assainissement va être effectué par les employés communaux et les élus, afin d'éviter l'évacuation des eaux pluviales non admises dans les eaux usées. A l'heure actuelle, des renseignements sont pris pour déterminer le moyen le moins coûteux, mais le plus efficace et le plus pratique pouvant être mis à la disposition des communes pour effectuer ce contrôle. Le principe est retenu, des équipes seront constituées et la population sera avisée du passage.

DIVERS

Lecture est faite d'un courrier émanant de l'association "Chuzelles-Environnement" indiquant que cette association a reçu l'agrément préfectoral. De ce fait, désormais, cette association pourra demander à être consultée lors d'opérations ou de projets touchant à l'environnement. Les modalités de consultation seront à déterminer. Monsieur le Maire rappelle que le projet de révision du POS est entré dans la période du contrôle de légalité.

6è CLASSE

L'Académie signale qu'une 6è classe sera ouverte à la rentrée scolaire 94/95. Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général, en vue de l'achat du matériel scolaire indispensable.

ENTREPRISE GERVAIS-DANONE

Lecture est faite d'une délibération prise par la commune de LUZINAY qui s'étonne de la baisse du montant de l'écrêtement reversé au niveau de la taxe professionnelle, dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise GERVAIS-DANONE à ST JUST CHALEYS-SIN. Le Conseil Municipal de CHUZELLES partage cet étonnement.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES

Travaux souhaités sur le réseau du Bief : 211.800 F. Dont travaux indispensables et immédiats (51.800 F, dont 40 % seront à la charge de la commune). Certains travaux pour remise en état des berges devront être effectués à Tourmente/Chasson. Les disponibilités budgétaires détermineront la prise en charge de ces travaux, pour la part qui revient à la commune. Un devis sera demandé.

CHEMIN A TALON

La délibération du Conseil Municipal du 19 avril 1991 portant classification des voies communales et chemins ruraux est modifiée. Le chemin rural n° 1 classé à tort "chemin rural dit "à talon" redevient "chemin à talon privé" et disparaît ainsi du classement.

CHEMIN RURAL N° 11

Un propriétaire riverain sollicite une modification du tracé. Sa requête sera examinée par la commission "Voirie".

Lecture est faite des interventions de Février du Centre de Secours Principal de VIENNE. Nombre 6, dont un accident sur la RN 7, durée 8 H, personnes engagées 19.

MILLE-LOISIRS

Lecture est faite du courrier du 10/02/94 évoquant les difficultés financières de l'association quant au versement de participation et à l'encaissement de subvention. Réponse écrite de Mr le Maire a été faite pour reporter le reversement.

HUMANA

4è trimestre 93 : 750 kilos de vêtements collectés.

SIVOM

Voyage annuel en Normandie les 17-18-19 et 20 septembre 1994. Inscription avant le 31/3/94.

ENVIRONNEMENT - DECHETTERIE

127 entrées en janvier, 78 en février pour CHUZELLES.

JEUX DE LA SEVENNE

Ils auront lieu le 20 juillet 94 à VILLETTE DE VIENNE.

BUREAUX DE VOTE

Le 20 mars 1994 :

8 H - 12 H : Mrs BAUDOIX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT.
12 H - 15 H : Mrs AGRAIN, ROCHE, REGAL, Melle CARRET.
15 H - 18 H : Mrs PLANTIER, PRAS, Mme GARDAIS, Melle CARRET.

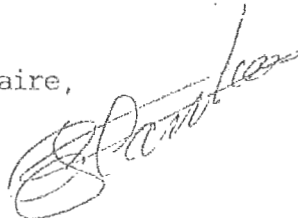
Le 27 mars 1994 :

8 H - 12 H : Mrs AGRAIN, BAUDOIX, DUPARC, HYVERNAT.
12 H - 15 H : Mrs REGAL, ROCHE, Mme GARDAIS, Melle CARRET.
15 H - 18 H : Mrs FLAMAND, PLANTIER, PRAS, Mme TERRIER.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,



J. PLANTIER

LE LABOUR



COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 MARS 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 29 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/94

PRESENTS : J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er adjoint, AGRAIN, BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER.

SECRETAIRES : Melle CARRET Marie-Thérèse.

Monsieur le Maire ouvre la séance par le sujet :

ENVIRONNEMENT : Comptage des véhicules

Les membres du Conseil Municipal formeront des équipes qui procéderont à un comptage des véhicules traversant CHUZELLES. Cette opération aura lieu le Jeudi 31 mars de 4 H à 20 H et le mercredi 13 avril à partir de 20 H jusqu'au jeudi 14 avril 4 h du matin.

Le comptage est destiné à surveiller l'évolution du trafic depuis la dernière opération (18 mars 1992 et 9 avril 1992). Il permettra de disposer de chiffres précis au moment des discussions avec la SEMEDIRRA.

ENVIRONNEMENT : Stockage déchets "ultimes"

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réunion qui a eu lieu à CHUZELLES le 28 mars et qui regroupait, outre le Conseiller Général Gérard EUDELIN, les Maires et les élus des 4 communes concernées ainsi que les représentants des associations communales.

Une manifestation contre l'implantation d'un site de stockage de déchets "ultimes" dans la vallée de la SEVENNE est envisagée le 9 avril à VIENNE.

Une demande d'entrevue a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet. Deux autres réunions permettront de fixer définitivement les modalités de cette manifestation. La population sera tenue informée.

HABITAT - LOCATIF :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion de la Commission URBANISME avec le représentant de l'OPAC et l'architecte a eu lieu le 23 mars.

Cette réunion a permis d'affiner le projet de logements locatifs. Divers aménagements du projet ont été envisagés pour que celui-ci corresponde à l'enveloppe prévue par l'OPAC. Le nombre de T2 est réduit au profit des T3 compte-tenu de la surface exigüe des T2, des besoins réels des jeunes ménages et du coût des constructions de ce type d'appartement.

La participation communale consistera à mettre à la disposition de l'OPAC, la moitié de la surface du terrain acquis ; l'OPAC se chargeant du reste de l'opération. Monsieur le Maire propose que Madame TERRIER et Monsieur FLAMAND soient chargés du suivi du dossier. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

SECRETARIAT :

Madame DREUX qui occupait un poste à mi-temps d'Agent Administratif Contractuel ne fait plus partie du personnel communal, ayant trouvé un poste à temps complet par ailleurs. Madame MARTEL qui s'était présentée à l'examen ouvert par la Mairie en même temps que Madame DREUX a été embauchée à mi-temps pour remplacer cette dernière.

BUDGETS PRIMITIFS 1994 :

Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle CARRET qui présente le Budget Primitif 1994.

Des explications sont données sur certains chapitres.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section fonctionnement 4 382 619 F
- Section investissement 1 254 165 F

Après délibération, le budget présenté a été adopté par 11 voix POUR - 1 ABSTENTION.

Lecture est faite du Budget Primitif 1994 du C.C.A.S.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de..... 32 430 F

Adopté à l'unanimité.

Ensuite lecture et faite du Budget Annexe relatif au réseau d'assainissement suivant le plan comptable M 49 qu'il a fallu établir à compter du 1er janvier 1994 après un report de 2 ans.

Après explications données ce budget s'équilibre en exploitation, en recettes et dépenses à la somme de 473 697 F et en investissement à 230 018 F.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire



J. PLANIER

COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 22 AVRIL 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 22 avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/04/94

PRESENTS : J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er adjoint, BAUDOUX, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER.

ABSENT : M. AGRAIN

EXCUSE : M. DUPARC

SECRETARE : Melle CARRET Marie-Thérèse.

Comptage de véhicules :

Lecture est faite par Madame TERRIER du rapport établi suite au comptage des véhicules dans la traversée du village entre 6 H et 20 H.

soit : 222 camions, 3 564 autres véhicules
en moyenne : 270 véhicules par heure

Rapport entre le comptage de 1992 et 1994 :
une augmentation de trafic de 17 % en 2 ans.

SECURITE : Aménagement traversée des PINS :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier est soumis par la D.D.E. du Rhône pour la sécurité dans la traversée des PINS. Il s'agit de resserrement des voies, bandes de roulement et marquage au sol dans le but de réduire la vitesse.

Coût total : 224 000 T.T.C.

Le département du Rhône prendrait 50 % du montant des travaux à sa charge et les 50 % restants seraient à la charge de Communay et Chuzelles.

Après discussion, le Conseil :

- prend acte de l'impossibilité de participer au financement du projet : ce financement ne figurant pas dans les prévisions de dépenses du budget primitif 1994.

- émet des réserves sur l'efficacité en matière de sécurité du dispositif proposé.

Remembrement "Vallée de la Sévenne" :

Lecture est faite d'un courrier émanant de Monsieur Guy GERMAIN, Président de l'Association foncière de remembrement de la Vallée de la SEVENNE. Il s'agit de confier la réalisation des travaux connexes du remembrement à l'entreprise MOULIN CHARLES et FERNAND de BOURGOIN-JALLIEU pour un montant de 2 434 502,68 F H.T.

Ces travaux sont subventionnés en partie par le Conseil Général : 50 % pour les voiries et chemins et 60 % pour l'hydraulique. Les propriétaires fonciers financent généralement le solde au moyen d'un prêt.

Afin d'aider ces propriétaires, il est demandé aux communes d'attribuer une subvention au prorata des hectares remembrés sur leur territoire.

En réponse à cette demande, Monsieur le Maire a adressé un courrier mentionnant que la commune n'envisage pas d'octroyer une subvention à ce projet. Le Conseil a approuvé la réponse de Monsieur le Maire.

Ecoulement des eaux pluviales chez un particulier :

Une demande est faite de la part d'un administré pour une aide financière de la Commune pour collecter ses eaux pluviales dans un réseau public et traverser une propriété privée.

Réponse lui sera faite que les eaux pluviales ne doivent, en aucun cas être rejetées dans le collecteur d'égout mais doivent être collectées sur son terrain.

LOCATIFS avec l'OPAC :

Un compte-rendu est fait par Madame TERRIER des 2 dernières réunions sur le projet de la programmation de la 1ère tranche de 5 logements. Il s'agit de : 2 T4 dont 1 : R + 1 ; et 3 T3 plain-pied.

Les dossiers de demandes seront gérés par le C.C.A.S. en accord avec l'OPAC.

Priorité d'attribution des logements aux familles locales.

Participation de la Commune uniquement par cession du terrain.

DIVERS :

M.I.J.I.R. : Suite à leur demande d'aide financière (6 F par habitant) la Commune, ne peut donner une subvention, son budget actuel étant très serré et donnant déjà sa participation à d'autres oeuvres.

Intervention des sapeurs-pompiers : 2 pour le mois de MARS.

ENVIRONNEMENT :

C.I.R.P.E. D'OR : "Coordination de l'Isère Rhodanienne pour l'Environnement"

Par son courrier daté du 28 mars 1994, le Président de la C.I.R.P.E., informe Monsieur le Maire de la décision de décerner régulièrement une distinction à une personne, un service ou un organisme dont l'action en faveur de l'environnement a été particulièrement positive.

Cette année, cette distinction est attribuée de façon collective à la Commune de CHUZELLES ainsi qu'aux maires des Communes regroupées pour la création de la station d'épuration de VIENNE;

Les élus ont été satisfaits de cette information.

SECURITE :

Stade de foot : Sécurité des cages de buts et de supports de panneaux de baskets non fixés au sol.

Monsieur le Préfet de l'Isère, par son courrier du 5 avril dernier, attire particulièrement l'attention des maires et élus, sur le danger potentiel présenté par des équipements sportifs non munis de fixation ainsi que par ceux dont les dispositifs existants ne sont pas réellement opérationnels. Bonne note est prise de cette information.

D.D.E. :

Lecture est faite d'un courrier du 5 avril 1994 en provenance de la Préfecture de l'Isère - Association des Maires et Adjointes.

Il faut prendre note que les lois de décentralisation ont donné au Président du Conseil Général la compétence sur les routes départementales.

C'est dans ce cadre qu'une étude d'organisation des services de la D.D.E. a été demandée au Préfet par le Président du Conseil Général conformément à l'article 7 de la loi du 02/12/92.

Avant toute décision les Maires seront consultés.

ENVIRONNEMENT : Déchets ultimes

Pour information, un courrier sera adressé à tous les Chuzellois pour les remercier de leur présence à la manifestation du 9 avril dernier et les informer du déroulement des nouvelles démarches.

SIVU : Sentiers de randonnées

Invitation à tous les marcheurs le 28 mai 1994.

Rendez-vous sera fixé ultérieurement pour les départs en différents points en direction de GEMENS où l'on doit se retrouver vers 12 H ou 13 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Le Maire,

Pour copie conforme.

J. PLANTIER.



COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 MAI 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 1994

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE, 1er Adjoint, BAUDOIX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

MMES CARRET, GARDAIS.

EXCUSES : Mme TERRIER donne procuration à Mr ROCHE
Mr AGRAIN.

SECRETAIRE : Melle Marie-Thérèse CARRET

STADE : DEMANDE DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre du Football-Club de Chuzelles - Serpaize en date du 20 avril 1994 qui sollicite "l'intervention de la Municipalité pour effectuer quelques travaux sur le stade municipal". Le club demande en outre "s'il y a possibilité d'agrandir le terrain sablé" pour soulager la pelouse actuelle.

Monsieur BAUDOIX apporte les précisions nécessaires sur les travaux demandés. Compte-tenu des possibilités budgétaires, la Municipalité ne peut s'engager actuellement dans l'agrandissement envisagé. Toutefois une réponse favorable est donnée pour un certain nombre de travaux qui pourront être exécutés par les employés communaux selon leur disponibilité.

En cours de discussion des renseignements ont été fournis sur les dégradations et vols survenus au vestiaire. Plainte a été déposée par la Mairie et par l'association.

COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION :

Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle Marie-Thérèse CARRET pour la lecture du compte administratif et du compte de gestion.

Le compte administratif communal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 28 293,23 F

- un déficit d'investissement de 83 933,78 F

Soit un résultat de clôture de :

- déficit de 55 640,75 F

Après quelques questions, le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jacques DUPARC avait procédé à une étude de renégociation pour les prêts en cours. Ce dernier donne connaissance au Conseil de l'impossibilité de renégocier les emprunts existants soit pour des raisons techniques de modalités, soit parce qu'ils ont déjà été renégociés.

De même lecture est donnée du compte administratif du C.C.A.S. qui fait ressortir les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de clôture de 28 321,54 F
Adopté à l'unanimité.

CREDITS SCOLAIRES :

Monsieur le Maire rappelle que les crédits scolaires ont été augmentés et passent de 175 à 180 Francs par élève.

ACQUISITION DE TERRAIN REGULARISATION :

Une parcelle de 167 m² a fait l'objet d'une cession gracieuse à la commune de la part de Madame ALLOINGT aux fins d'élargissement de la voie publique (chemin de Thiers). La commune de son côté s'est engagée à établir et entretenir un fossé le long de la parcelle restante. Monsieur le Maire propose que cet accord soit entériné par une délibération

Le Conseil accepte à l'unanimité.

ELECTRIFICATION RURALE :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que dans le cadre de l'aménagement du centre village et du transfert de la boulangerie il y a lieu d'aménager le réseau électrique du poste Mille Club. Une inscription de 200 000 F serait indispensable pour ces travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire et sollicite une inscription de 200 000 Francs au programme 1994 coup par coup.

Accepté à 11 voix POUR et 1 abstention.

En cours de discussion, Monsieur le Maire précise que les dépenses "coup par coup" sont subventionnées à 70 % par le Conseil Général et que de plus l'année suivante la T.V.A. est récupérée.

Monsieur Claudius HYVERNAT propose que le projet locatif soit abandonné et que le terrain acquis par la Municipalité soit vendu à un aménageur aux fins de construire un lotissement. Cette solution devrait permettre à la commune de faire face aux dépenses d'aménagement liées au transfert de la boulangerie. Mais il paraît difficile de revenir sur des engagements pris. De même, il conviendra de veiller à ce que le transfert de la boulangerie ne suscite pas des investissements impossibles à assumer par les différents partenaires de l'opération.

Un chiffrage et un échéancier de dépenses auxquelles la Municipalité sera amenée à faire face paraissent indispensables

SENTIERS DU PAYS VIENNOIS :

L'inauguration des circuits aura lieu le samedi 28 mai.

Confirmation est donnée des modalités pratiques. Toutes les Associations ont été prévenues.

POS VILLETTE :

La commune de Chuzelles demandera à être informée des projets de révision partielle.

EAUX :

Lecture est donnée des conclusions des résultats d'analyses Type D en date du 12.04.94 : "eau présentant de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes".

CENTRE AERE MILLE LOISIRS :

Bilan du Centre de février : 58 enfants de Chuzelles ont été accueillis (38 familles concernées) - 10 animateurs salariés. Des enfants des communes voisines ont également fréquenté le Centre. Il apparaît que le Centre aéré correspond bien à un besoin réel des familles.

Location de salle au Centre Mille Loisirs :

Monsieur le Maire informe son Conseil que compte tenu de l'augmentation de la fréquence d'occupation des salles communales (Mille Club, Cantine) une participation adaptée à l'utilisation plus intensive de ces locaux sera demandée.

Après délibération, le Conseil décide de fixer à 8 000 F le montant à verser à la Commune par le Centre Mille Loisirs en compensation de l'occupation des salles.

Subvention au Centre Mille Loisirs :

Monsieur le Maire informe son Conseil de la fréquentation croissante du Centre aéré Mille Loisirs. Ceci prouve que l'accueil des enfants correspond à un besoin réel. Dans ces conditions, le Conseil est amené à accorder une subvention de 8 000 F à cette association pour son travail d'animation, sous réserve que le Conseil Général de son côté accorde une somme équivalente.

Après discussion, le Conseil sollicite une aide de 8 000 F du Conseil Général au titre de l'animation bénévole en milieu rural. Accepté à l'unanimité.

INTERVENTION DES POMPIERS EN AVRIL : 2

VOYAGE SIVOM / CONCOURS DE BOULES :

Monsieur le Maire rappelle ces deux manifestations.

TELEPHONE :

Monsieur le Maire propose que compte tenu des nécessités de travail, le téléphone soit installé dans le local des employés. Accepté à l'unanimité.

CABINE TELEPHONIQUE PLACE :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un système à carte doit être prochainement installé.

ECOLE MATERNELLE CONSEIL :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROCHE pour faire le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 19 mai 1994. Les points forts sont les suivants :

- demande de renouvellement des jeux de motricité et des lits,
demande d'achats de stores

- demande de différents travaux et fournitures dont la liste sera établie et fournie.

Priorité sera donnée dans les réponses à ces attentes aux lits et à un certain nombre de travaux et fournitures selon les possibilités financières de la Municipalité et les disponibilités en temps des employés communaux.

- prévisions effectifs :
- . élèves nés en 1991 : 23
- . élèves nés en 1990 : 27
- . élèves nés en 1989 : 26

Les enfants nés en 1992 seront accueillis dans la mesure des places disponibles.

Remerciements à la Municipalité pour l'augmentation des crédits et pour les géraniums.

Prochaines dates importantes :

- . 14 juin après-midi rencontre enfants à Villette
- . 18 juin 10 H spectacle enfants
- . 25 juin 10 H exposition.

ASSAINISSEMENT MONTFERRAT :

Suite aux problèmes posés par l'écoulement des eaux au lieu-dit Montferrat, un certain nombre de particuliers ont proposé de participer aux travaux d'assainissement concernant 7 maisons de ce quartier. Le Conseil exprime son accord de principe. Les clauses de l'accord seront à étudier et à établir avec précision pour offrir toutes garanties aux partenaires de l'opération (Municipalité et particuliers).

PATRIMOINE :

Monsieur ROCHE porte à la connaissance du Conseil qu'une visite de la chapelle St Maxime aura lieu le samedi 25 juin à 14 H 15 dans le cadre du circuit des Chapelles du Pays Viennois mis en place par l'Office de Tourisme de Vienne. Tous les Chuzellois et Chuzelloises intéressés sont invités.

Une opération "porte ouverte" aura lieu pour cet édifice lors des journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre.

Informations complémentaires dans le bulletin municipal de juin 1994.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

J. PLANTIER

... de la ...
... de la ...
... de la ...

... de la ...
... de la ...
... de la ...

... de la ...
... de la ...

... de la ...
... de la ...
... de la ...

... de la ...
... de la ...
... de la ...

... de la ...
... de la ...
... de la ...


... de la ...
... de la ...

... de la ...

... de la ...

... de la ...

... de la ...

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

IV
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
COMMUNALES



P A T R I M O I N E

Une date à retenir : SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 SEPTEMBRE
la chapelle Saint Maxime sera ouverte aux Chuzelloises
et Chuzellois et à leurs amis d'ailleurs.

Concert de guitare classique

Visite guidée pour celles et ceux qui le désirent.

On pourra gagner la chapelle par un sentier nouvellement
réouvert entre Pauphile et Saint Maxime.

Horaires et renseignements supplémentaires fournis ultérieurement.

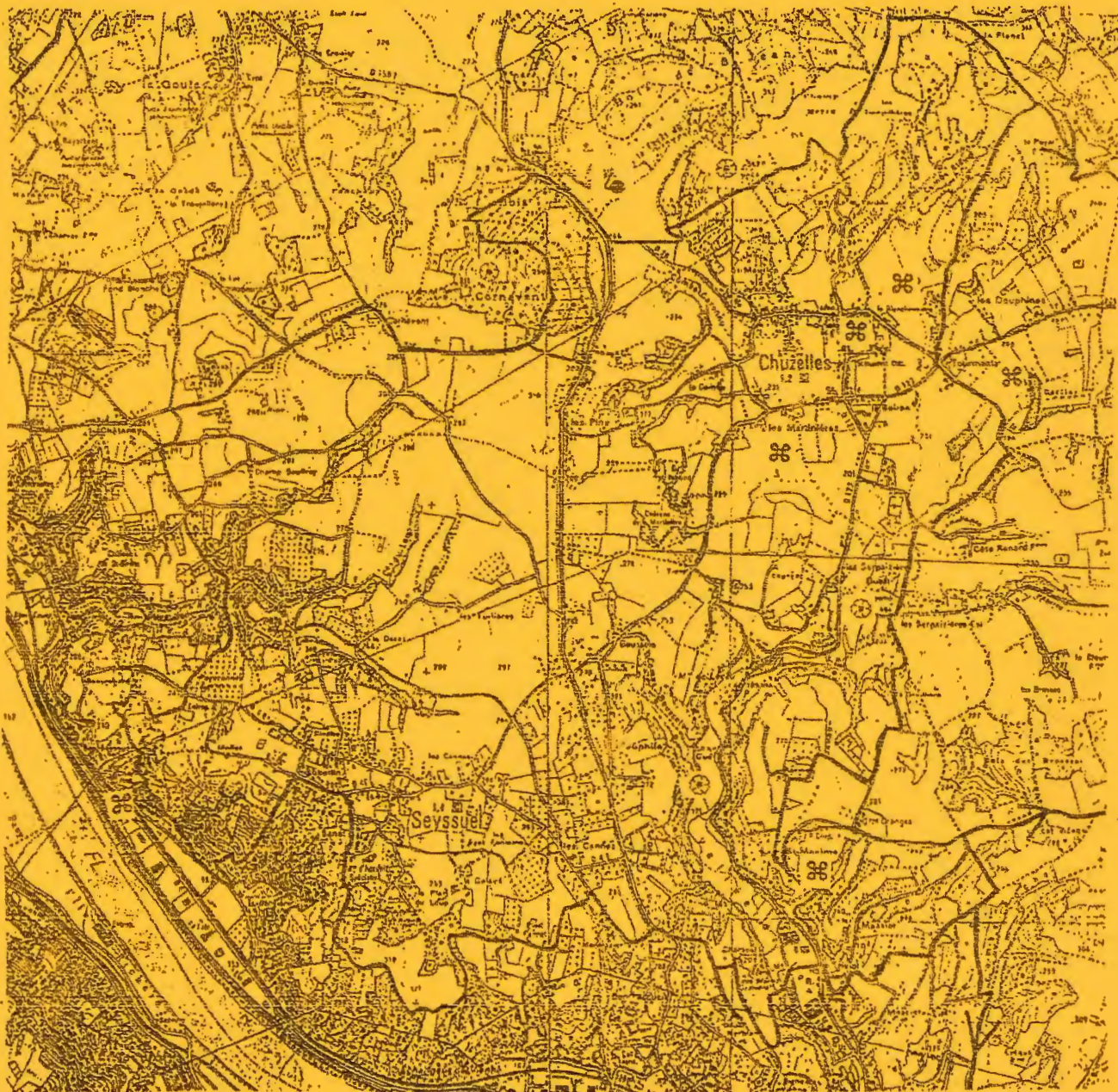
LES CHAPELLES DU PAYS VIENNOIS

Le samedi 25 juin 1994 à 14 H 30 a eu lieu la première
du circuit des Chapelles du Pays Viennois sous l'égide
de l'Office du Tourisme de VIENNE.

La visite a commencé par la chapelle Saint-Maxime de
CHUZELLES. Les touristes viennois et quelques
Chuzellois ont été accueillis puis guidés à l'intérieur
de la chapelle où une surprise les attendait sous la
forme d'un concert de guitare classique donné par
Madame EUDELIN. Des explications historiques sur le
bâtiment et le pèlerinage ont été alternativement
données par Madame WOINAY et Monsieur ROCHE.
Cette visite officielle répond à une volonté de mise en
valeur du patrimoine local. Un mouvement est en train
de se dessiner autour de la restauration de certains
éléments de la chapelle.

Un programme est en cours d'élaboration pour les
Journées du Patrimoine avec concert(s) visite(s)
guidée(s) et accès à la chapelle après randonnée sur un
sentier récemment réouvert.

A cette occasion, la Mairie a assuré la publication
d'une plaquette retraçant l'historique de la chapelle
et de son pèlerinage de 880 jusqu'en juin 1994.
On peut se procurer cette plaquette auprès de la Mairie
et auprès de la Saint Vincent Massier-Leveau.



CIRCUIT N°13

- Longueur :
- Alt. Mini. : 153 m (vers la zone d'activité du triangle)
- Alt. Maxi. : 350 m (bois de Cornavent)
- ☞ DANGER : Traversée et passage sur la N7
- INTERETS :
- ☞ Chuzelles :
- ☞ La Blanchonnière : maison forte de 1510 (fenêtre à meneaux, vieux puits, four à pain, chapelle accolée au nord de la maison. (vers Tourmente à l'entrée du village par Villette
- ☞ Eglise St Hyppolite : partie nord = chapelle St Joseph 12eS)
- ☞ Chapelle St Maxime (10eS) (Cifs Pépinières Bourguignon)
- ☞ Chapelle Notre Dame du Limon
- ☞ Nombreux domaines agricoles du 17-18eS : Martinières, Tourmente, Le Verdier.
- ☞ Caves Trglodytes
- ☞ Les Serpaizières : zones humides
- ☞ Vallée de Leveau : gorges, combes
- ☞ Bois St Jean - Bois de Cornavent : 1. Gaulis de chênes sessiles et tilleuls, charmes, noisetiers, érables champêtres.
2. taillis de chataigniers sous futaie de chênes sessiles et genêts Seyssuel :
- ☞ Château des archevêques de Vienne, 15eS, reste un donjon entouré, des pans de murs et de remparts (Bas Seyssuel)
- Vienne :
- ☞ Camping du Leveau
- Chasse/Rhône :
- ☞ M. et Mme Fleitou, chambres d'hôtes 4 épis : 72-24-19-15 (lieu-dit le Trembas)

SENTIERS DU PAYS VIENNOIS -

CHUZELLES

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 1993

Conjointement à la cérémonie des vœux du Maire, avait lieu courant janvier la remise des prix du palmarès 1993.

Vous êtes de plus en plus nombreux d'année en année à vous inscrire à ce concours ouvert à tous et le jury communal prend un réel plaisir à découvrir de nouveaux décors floraux qui contribuent à la beauté de notre village.

Mr et Mme BOUCHER Pierre, cette année encore, ont reçu une distinction du Conseil Général, suite au passage dans notre commune du jury départemental.

Mr BERTHOLAT Georges reçu le 1er prix et se vit remettre la coupe 1993 suivi par Monsieur GARCIA Daniel.

Voici le classement par catégorie :

Maison avec jardin :

- 1er prix : HYVERNAT Sylvie
- 2è " : PESTY Bernard
- 3è " : CHENAVIER Paul
- 4è " : PORTALES Max
- 5è " : SIMON André

Jardin visible de la voie publique :

- 1er prix : PRAS Marcel
- 2è " : LEYZIN Raymond
- 3è " : GAYVALLET Daniel
- 4è " : BRAT Gérard

Jardin intérieur :

- 1er prix : GARCIA Daniel
- 2è " : ESCOFFIER Raymond
- 3è " : REGAL Yves
- 4è " : REGAL Joseph
- 5è " : TRAUTMAN Marie-Louise
- 6è " : TRUCHET André
- 7è " : MOURIER Annette

Balcon ou terrasse sans jardin :

- 1er prix : BERTHOLAT Georges
- 2è " : MAS Marcel
- 3è " : FAURE Maurice
- 4è " : REVEYRAND Paulette

Bordure voie publique :

- 1er prix : NORMAND Pascal
- 2è " : FOREST Albert
- 3è " : CLERC Albert Mme

Terrasse avec jardin :

- 1er prix : MEYER Marc
- 2è " : CARRET Michel

Ferme fleurie :

- 1er prix : CARRET Pierre
- 2è " : PRAS Georges
- 3è " : GAYVALLET Jean

Hors concours :

- 1er prix : BOUCHER Pierre (avec note de 19,30/20 !!)
- 2è " : BELLON Jeanine
- 3è " : PALIN Henri
- 4è " : BRUN Antoine
- 5è " : PLANTIER Roger
- 6è " : MEUNIER André

Les premiers de chaque catégorie reçurent de magnifiques compositions florales et tous se virent remettre des bons d'achat offerts par la Municipalité et les Ets BOURGUIGNON que nous remercions.

A l'heure qu'il est tous les participants préparent activement le concours 1994 et nous leur disons : "BONNE CHANCE !".



JEUX DE LA SEVENNE

Les traditionnels Jeux de la Sévenne auront lieu cette année le :

DIMANCHE 10 JUILLET
A VILLETTE DE VIENNE

Afin que cette sympathique manifestation soit un succès, nous vous invitons à venir nombreux ce jour-là, défendre les couleurs de notre commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 1993

SECTION DE FONCTIONEMENT

DEPENSES :

60 DENREES ET FOURNITURES	85 414.31
61 FRAIS DE PERSONNEL	1 027 362.81
62 IMPOTS ET TAXES	10 845
63 TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	464 309.55
64 PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	1 000 183.49
65 ALLOCATIONS - SUBVENTIONS	75 498
66 FRAIS DE GESTION GENERALE	123 917.18
67 FRAIS FINANCIERS	706 175.20
69 CHARGES EXCEPTIONNELLES	957.06
82 CHARGES ANTERIEURES	19 300
83 PRELEVEMENTS pour INVESTISSEMENT	774 430

TOTAUX = 4 288 392.60

RECETTES :

70 PRODUITS DE L'EXPLOITATION	259 769
71 PRODUITS DOMANIAUX	23 817
72 PRODUITS FINANCIERS	126 856.59
73 RECouvreMENTS-SUBVENTIONS	23 787.31
74 DOTATIONS RECUES DE L'ETAT (OGF)	1 330 973
75 IMPOTS INDIRECTS	61 705
76 IMPOTS DIRECTS AUTRES QUE CONTRIBUTIONS	23 920
77 CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 279 876
78 REDUCTION DE CHARGES	-
79 PRODUITS EXCEPTIONNELS	800.02
82 PRODUITS ANTERIEURS (Excédent)	185 181.91

TOTAUX = 4 316 685.83

BUDGET PRIMITIF 1994

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES :

60 - Denrées et fournitures	180 000
61 - Frais de personnel	1 128 300
62 - Impôts et taxes	11 600
63 - Travaux et services extérieurs	520 400
64 - Participations et contingents	957 600
65 - Allocations - Subventions	526 715
66 - Frais de gestion générale	155 044
67 - Frais financiers	435 160
69 - Charges exceptionnelles	-
82 - Charges antérieures	-
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	467 800
	<hr/>
	= 4 382 619
	=====

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES :

70 - Produits de l'exploitation	383 000
71 - Produits domaniaux	22 300
72 - Produits financiers	100
73 - Recouvrements - subventions	84 500
74 - Dotations reçues de l'Etat	1 369 559
75 - Impôts indirects	52 400
76 - Impôts directs autres que contributions	25 875
77 - Contributions directes	2 416 592
82 - Produits antérieurs (excédent)	28 293
	<hr/>
	= 4 382 619
	=====

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

06	Déficit d'investissement reporté	83 934
132	Frais extraordinaires	-
16	Remboursement d'emprunts	477 010
21	Acquisitions biens meubles-immeubles	305 400
232	Travaux de bâtiments	170 000
233	Travaux Voies et réseaux	212 821
235	Autres travaux	-
264	SIVOM	5 000

= 1 254 165

=====

RECETTES :

06	Excédent d'investissement reporté	
1053	Subventions	39 000
1059	Subventions d'équipement	82 816
115	Prélèvements recettes fonctionnement	467 800
1421	Fonds compensation TVA	72 277
1423	Taxe Locale Equipement	15 000
1431	DGE	142 600
214	Aliénation de biens	280 000
2525	Récupération TVA électrification	54 672
16	Produits des emprunts	100 000

= 1 254 165

=====

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

06	Déficit d'investissement reporté	
132	Frais extraordinaires	
16	Remboursement d'emprunts	603 033.07
21	Acquisitions biens meubles-immeubles	155 113.39
232	Travaux de bâtiments	216 694.23
233	Travaux Voies et réseaux	1 607 605.15
235	Autres travaux	391.95
264	SIVOM	82 603.01

= 2 665 440.80
=====

RECETTES :

06	Excédent d'investissement reporté	326 493.57
1053	Subventions	-
1059	Subventions d'équipement	107 821.90
115	Prélèvements recettes fonctionnement	774 430
1421	Fonds compensation TVA	90 050
1423	Taxe Locale Equipement	32 212.36
1431	DGE	-
214	Aliénation de biens	-
2525	Récupération TVA électrification	50 498.89
16	Produits des emprunts	1 200 000

= 2 581 506.82
=====

	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	4 288 392.60	2 665 440.80	6 953 833.40
RECETTES	4 316 685.83	2 581 506.82	6 898 192.65
EXCEDENT DEFICIT	28 293.23 ---	- 83 933.98	55 640.75

COMMENTAIRES

Le compte administratif 1993 montre que l'équilibre est précaire entre les recettes et les dépenses. Malgré une vigilance de tous les instants nous devons assurer l'entretien de nos bâtiments et de nos voies et réseaux et aussi faire face à certaines dépenses obligatoires qui augmentent annuellement (participations-contingents qui passent par exemple de 818 977 F à 1 000 183 F). Nous avons dû aussi, pour respecter les engagements antérieurs, payer des dépenses importantes de voirie (RD 123 du village à Tourmente avec création d'une piste cyclable et piétonne, dissimulation des lignes téléphoniques) pour un montant de 1 205 400 F TTC.

Pour nos enfants, nous avons créé une nouvelle cour de récréation, un nouveau bloc de sanitaires et refait le sol des classes au préfabriqué.

Le temps particulièrement orageux, ayant causé de nombreux dégâts à nos routes, nous avons commencé les réparations. Hélas, d'autres pluies diluviennes ont brisé ce travail nous contraignant à de nombreux frais reportés sur 1994.

Ainsi le budget 1994 étant déjà grevé de divers travaux obligatoires et indispensables pour la sécurité de tous et malgré une réduction très importante de nos dépenses d'investissement, nous avons été contraints et forcés d'augmenter, bien malgré nous, le taux communal de la taxe d'habitation pour assurer un minimum d'entretien et d'amélioration à nos bâtiments, voies et réseaux et payer nos dépenses de fonctionnement obligatoires. Ce nouveau budget nous permettra de suivre l'évolution du coût du réseau d'assainissement, puisqu'après une dérogation de 2 ans, ce réseau fait l'objet d'un budget annexe obligatoire qui devrait s'autofinancer. Or pour rembourser les emprunts, payer la participation communale à la station d'épuration de Vienne et sa région, financer l'installation du compteur (soit : 625 715 F), nous ne percevons que la redevance d'assainissement versée par les ménages raccordés au réseau et éventuellement la participation aux travaux de raccordement payée par les propriétaires des nouvelles constructions (soit : 178 000 F). Pour s'autofinancer, la redevance devrait augmenter de 353 % environ, ce qui est irréalisable. Aussi, la commune pour 1994, prendra en charge sur son budget la somme de 447 715 F.

Bulletin tiré à 650 exemplaires
et distribué dans chaque Foyer
de CHUZELLES

N° 34 DEPOT LEGAL - JUIN 1994 -